

Mention Gestion des Territoires et Développement local

Vers des territoires en transition : le rôle des dynamiques participatives

Le Conseil de développement du Pays de Redon – Bretagne Sud

Master 1 –
Gouvernance des Territoires, des risques et de l'environnement

Présenté par : *Pauline Hardy*

En : *juillet 2019*

Sous la direction de : Jean-Marc Douguet

Ce mémoire a été réalisé dans le cadre du stage

**Au sein de : Conseil de développement du Pays de Redon –
Bretagne Sud**

3 rue Charles Sillard 35660 REDON FRANCE

Du 8 avril 2019 au 7 juin 2019

Maître de stage : Emmanuelle, Guérin

Logo de l'organisme :



Conseil de développement
Pays de Redon - Bretagne Sud

VERS DES TERRITOIRES EN TRANSITION : LE RÔLE DES DYNAMIQUES PARTICIPATIVES

**Le Conseil de développement du Pays de Redon –
Bretagne Sud**

Master 1 –
Gouvernance des Territoires, des risques et de l'environnement

Organisme d'accueil

Nom : Conseil de développement Pays de Redon-Bretagne Sud

Raison sociale : Association citoyenne de démocratie participative

Statut juridique : Association loi 1901

N° SIRET : 478 490 576 00020

Adresse : 3 Rue Charles Sillard, 35660 REDON

Tutrice de stage : Emmanuelle, GUERIN

Fonction : Coordinatrice-animatrice



Conseil de développement
Pays de Redon - Bretagne Sud

Présenté par : Pauline HARDY – Juillet 2019

Enseignant référent : Jean-Marc DOUGUET – Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Abstract

Les dynamiques participatives jouent un rôle de levier dans la transition des territoires. Celle-ci est rendue nécessaire par le contexte de réchauffement climatique actuel et les multiples enjeux l'accompagnant. Agir localement permet de trouver des solutions pertinentes et adaptées aux défis économiques, sociaux, politiques et environnementaux qui affectent les territoires. Le citoyen est alors un acteur clé, qui reste encore à valoriser.

Le conseil de développement, organisme dans lequel j'ai effectué mon stage, est une instance de démocratie participative qui fait naître le dialogue et porte la voix des habitants auprès des décideurs. Les Incroyables Comestibles, dont j'étais en charge, sont un mouvement d'agriculture urbaine participatif qui présente l'ambition plus large d'une transition sociétale. Différents dans la forme, ils favorisent tous deux l'émergence d'une mobilisation citoyenne pour la mise en œuvre d'une gouvernance locale partagée et de projets territoriaux inclusifs.

Mots-clés : **Démocratie participative – Transition – Mobilisation citoyenne**

Sommaire

Abstract.....	2
Introduction.....	4
Partie 1. Les conseils de développement, « nouveaux » acteurs dans la gouvernance du territoire...6	
Chapitre 1. Genèse et état des lieux des conseils de développement.....	6
1Expertise citoyenne dans les politiques locales et dynamique territoriale.....	7
2Une structure différente d'un territoire à un autre.....	12
3Des enjeux multiples à relever.....	15
Chapitre 2. Le conseil de développement de Redon : le choix d'une transition écologique, énergétique et sociétale.....	19
1Un conseil ancré dans un territoire dynamique.....	19
2Des groupes de travail exprimant une volonté forte de transition.....	23
3La stratégie et la gouvernance : vers l'intérêt générale.....	26
Partie 2. Les Incroyables Comestibles, un mouvement citoyen fructueux.....	29
Chapitre 1. Un mouvement qui s'essaime naturellement.....	29
1Les Incroyables Comestibles dans le monde et à Redon.....	29
2Une nouvelle dynamique qui fait sens dans les territoires.....	34
Chapitre 2. Un potentiel d'implication citoyenne pour la transition des territoires.....	38
1Un support de dialogue pour les enjeux à venir.....	39
2Des petites graines pour un changement plus global ?.....	41
Conclusion.....	47
Bibliographie.....	48
Annexes.....	50
Table des matières.....	64

Introduction

L'activité humaine a considérablement altéré les écosystèmes, et la dégradation des situations environnementales et climatiques opérée depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle, "supérieure à toute autre période comparable de l'histoire humaine"¹, n'est pas sans conséquences. Des changements naturels et socio-économiques rapides et incertains sont déjà en œuvre, leurs multiplications et amplifications étant à prévoir. Alors que la sonnette d'alarme a été lancée depuis les années 1970 et réitérée maintes fois, la mobilisation effective des États est tardive. Certes, au niveau international, des événements tels que le Sommet de Rio en 1992 ou la COP 21 à Paris en 2015 ont fait entrer sur la scène politique internationale la problématique planétaire du réchauffement climatique, et ont été suivis de mesures opérationnelles. Cependant, les solutions apportées paraissent bien faibles face aux défis à relever. Comment expliquer une telle lenteur dans l'action alors que la problématique du changement climatique est majoritairement reconnue aujourd'hui ? Un mot peut nous être soufflé alors : "gouvernance". Certainement pas la seule explication à cette relative inertie face aux enjeux écologiques, elle constitue toutefois une réponse possible, et non des moindres, qu'il nécessite d'analyser.

Face à la nécessité d'une transition réelle de nos sociétés contemporaines vers des modèles plus durables et solidaires, des acteurs amènent au premier plan des arguments économiques, financiers, diplomatiques ou politiques qui occultent les enjeux réels. S'inscrivant généralement dans une vision « court-termiste » et pesant fortement dans la gouvernance, ils sont davantage entendus. En effet, la promotion de nouveaux emplois ou la prédiction d'une baisse du pouvoir d'achat étouffent rapidement la menace future et pleine d'incertitudes, bien que démontrée scientifiquement, du dérèglement climatique. Les mesures prises pour la préservation de la biosphère sont alors soumises à de multiples compromis et finalement peu « impactantes ». En raison du manque de conviction des politiques nationales et internationales, et également car l'échelle mondiale n'est pas toujours la plus pertinente, les défenseurs de l'environnement prônent une action locale avec la devise "Penser global, agir local" de René Dubos². Cette devise affirme un enjeu mondial commun qui est celui de la préservation de notre planète, sur laquelle chacune de nos actions individuelles ou collectives ont un impact pour l'ensemble. La prise en compte de cette nouvelle échelle d'action, non substituable mais bien complémentaire à la première, permet d'envisager autrement nos comportements et notre implication face à la question climatique. Mais alors quel "local" ? Et dans ce local, ne trouve-t-on pas toujours ces mêmes problématiques en terme de gouvernance, faisant obstacle à une véritable transition de nos sociétés ?

¹ Collectif, Isabelle Thomas, Antonio Da Cunha. La ville résiliente : Comment la construire ?. Collection PUM, août 2017

² Ingénieur agronome français, René Dubos est aussi biologiste et écologue. Il popularise cette formule lors du premier Sommet de la Terre en 1972 à Stockholm qui est reprise par les écologistes et altermondialistes.

En France, une décentralisation a été impulsée à partir des années 1980 et organise le paysage administratif. Le territoire national est ainsi découpé en collectivités territoriales qui s'administrent librement "dans les conditions prévues par la loi" (article 72 de la Constitution). Cela permet des solutions plus adaptées aux caractéristiques des territoires, forts de leur diversité, et offre une plus grande proximité des citoyens avec la vie politique locale. Elle permet alors un certain renouvellement de la démocratie en s'accompagnant de dispositifs participatifs en émergence.

La question de la transition des sociétés vers des modèles plus durables passerait donc par l'échelle du territoire. Puisque les décisions venant du "haut", de la sphère nationale ou internationale, sont insuffisantes, les changements sont à engager au niveau local. D'autant qu'il se révèle être en plus une échelle pertinente d'action : les décisions sont plus facilement fonction des spécificités du territoire, des besoins et volontés des habitants. Et en se généralisant, ces transitions impacteront et modifieront la trajectoire globale. Cette transition nécessiterait aussi une gouvernance partagée, ouverte à une diversité d'acteurs qui nourrirait ainsi un débat riche et fructueux. Les dynamiques participatives, qu'elles soient inscrites dans la loi ou qu'elles émergent de la volonté propre des territoires et de leurs habitants, ont alors un rôle important à jouer.

J'ai effectué mon stage de master 1 au sein du Conseil de développement du Pays de Redon – Bretagne Sud (CD PRBS). Instances de démocratie participative, les conseils de développement viennent modifier le schéma de gouvernance locale en favorisant une implication de la population et en créant un espace de dialogue ouvert. Dans la communauté d'agglomération de Redon, le conseil porte notamment un collectif particulier, celui des Incroyables Comestibles dont l'accompagnement était l'objet de ma mission principale. Il s'agit d'un mouvement international d'agriculture urbaine participative, s'inscrivant dans une démarche similaire d'implication des citoyens, ce qui justifie son rattachement à Redon au sein de l'instance.

Ce dossier portera sur les dynamiques participatives en tant que levier pour la transition des territoires. L'étude de ces dynamiques sera axée sur le conseil de développement et le collectif Incroyables Comestibles. Cela permettra d'analyser à la fois une association institutionnalisée dont l'objet premier est celui de cette démocratie locale participative pour une gestion des territoires plus en phase avec les populations ; et à la fois un groupe plus informel mais susceptible d'être tout aussi moteur de la transition des territoires et d'une implication citoyenne réelle. De quelle manière ces structures encore récentes contribuent-elles à la dynamique des territoires ? Quelles rôles peuvent-elles jouer dans la co-construction de projets locaux et dans l'émergence d'une intelligence collective favorisant une transition sociétale nécessaire ? Nous tenterons de répondre à ces questions en présentant dans une première partie les conseils de développement, assemblées citoyennes encore peu connues des territoires et de leurs acteurs. La seconde partie de ce dossier sera consacrée au collectif Incroyables Comestibles, intégré au conseil de Redon, qui joue lui aussi un rôle de participation citoyenne et de dynamique territoriale.

Partie 1. Les conseils de développement, « nouveaux » acteurs dans la gouvernance du territoire

La décentralisation qui s'opère à partir des années 1980 en France entraîne une dynamique de développement des territoires. Ceci se structure au travers de contrats passés avec l'État (contrats de villes, de Pays) et bénéficient de transferts de compétences leur permettant d'initier des projets et actions œuvrant à l'essor d'une économie et d'un dynamisme local. À mesure que les pouvoirs locaux gagnent en responsabilités, l'idée d'une implication de la société civile dans les décisions prend de l'importance puisqu'il s'agit bien, avec la décentralisation, d'organiser des projets publics répondant aux spécificités des territoires et de leurs populations. Et dans ce cas, les habitants sont les plus à même de se prononcer sur leurs besoins. La démocratie est alors renouvelée, tendant à une plus grande participation des citoyens avec la mise en place de dispositifs expérimentaux tels que les conseils de quartier, les forums, les débats citoyens. Les conseils de développement sont parmi les premiers processus formalisés par la loi. Ils modifient sensiblement (au moins dans la théorie puisque l'application dépend des territoires) la gouvernance qui s'organise alors entre les élus, les techniciens et la société civile.

Nous tracerons dans une première partie un état des lieux des conseils de développement. En présentant leur objet et leur fonctionnement, nous soulignerons la grande diversité existante entre ces instances de démocratie locale et mettrons en exergue les défis auxquels ils font ou devront faire face. Dans un second temps, nous privilégierons une étude du conseil de la communauté d'agglomération de Redon dans lequel j'ai travaillé durant deux mois. Ce conseil reflète la dynamique associative du territoire et se positionne activement, au travers de ses axes de travail, dans une trajectoire de transition. Outre les difficultés communes aux autres conseils qu'il peut rencontrer, il est sujet à un questionnement interne en matière de gouvernance et de stratégie.

Chapitre 1. Genèse et état des lieux des conseils de développement

Avec un retour sur expérience d'une vingtaine d'années seulement, puisque les premiers conseils de développement ont été créés en 1999 avec la loi Voynet, nous présenterons dans cette section ce nouvel acteur des territoires. Proposant une approche plus démocratique dans la gestion des territoires par une plus grande proximité entre les habitants et les décideurs, les

conseils introduisent également une transversalité des opinions visant à enrichir les projets et la dynamique locale. Peu encadrés par la loi, ils bénéficient d'une certaine liberté d'organisation qui leur permet de s'adapter vraiment au territoire et de choisir les questions et réflexions qu'ils souhaitent aborder. D'où une grande diversité entre les structures et les actions menées. Les conseils ont encore du chemin à parcourir pour s'affirmer en tant qu'instance d'intérêt collectif auprès des décideurs locaux et de la population, ils font donc face à un certain nombre d'enjeux pouvant soulever leur remise en cause.

1 Expertise citoyenne dans les politiques locales et dynamique territoriale

Les conseils de développement ont été créés dans un objectif de faire valoir une expertise citoyenne dans les processus de décisions politiques. Instances consultatives, elles peuvent également agir de manière proactive dans le périmètre du territoire auxquelles elles sont rattachées. Faisant émerger le débat et mettant en lumière des enjeux et critères « nouveaux » aux yeux des décideurs traditionnels (élus, experts), ces assemblées d'habitants servent l'intérêt général et participent à la co-construction des politiques publiques. Avant de développer le fonctionnement puis le rôle de ces instances participatives dans le développement local, nous commencerons par un rappel historique de leur formation et de leurs évolutions prévues par la loi.

1.1 Une construction juridique récente

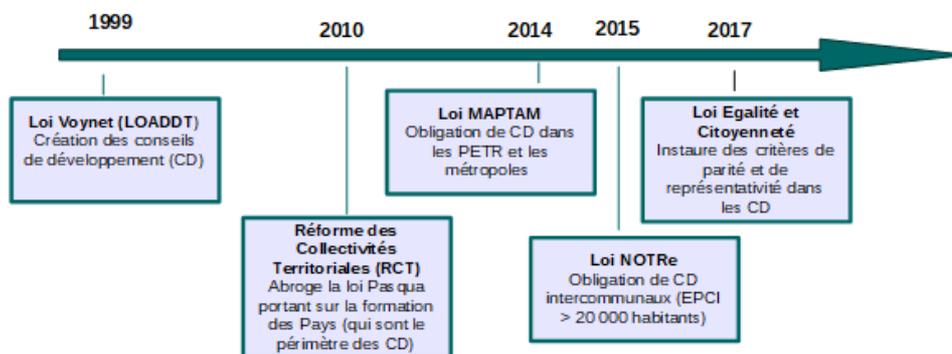
Les conseils de développement sont apparus en 1999 dans l'article 25 de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du territoire (LOADDT) dite encore loi Voynet, promulguée le 25 juin de cette année. Cet article vient compléter la création récente des Pays³ (LOADT du 4 février 1995, dite loi Pasqua) en leur imposant l'élaboration d'une charte avec les départements et régions intéressés, et à laquelle doit être associé un conseil de développement. Cette charte présente le projet de développement durable communément établi par les territoires constituant le Pays, qui doivent en respecter les grandes orientations. La notion de développement durable est relativement récente et pose une trajectoire nouvelle de transition des territoires. Ainsi, l'objet premier de la création de la charte, et donc des conseils associés, relève d'une volonté de mutation territoriale avec un développement local plus respectueux des hommes et de la nature. La loi est succincte sur le rôle et le fonctionnement du conseil, prévoyant ce qui suit :

« Un conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs est créé par les communes et leurs groupements ayant des compétences

³ Les Pays sont des unités territoriales présentant une cohérence géographique, économique, sociale ou culturelle.

en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique. Le conseil de développement s'organise librement. Il est associé à l'élaboration de la charte de pays. Il peut être consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement du pays. Le conseil de développement est informé au moins une fois par an de l'avancement des actions engagées par les maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet de développement du pays et est associé à l'évaluation de la portée de ces actions. »⁴

Le conseil a un devoir de représentativité des catégories sociales au sens large du territoire et peut s'exprimer et/ou être consulté sur des questions de développement et d'aménagement du périmètre du Pays dans lequel il s'inscrit. Son organisation dépend de ses membres qui l'imaginent et le construisent librement. Des conseils doivent également être créés au sein des agglomérations de plus de 50 000 habitants. Ils seront alors associés au projet de cette intercommunalité et pourront, de même que dans le cas des Pays, être consultés ou s'exprimer sur des questions de développement et d'aménagement du territoire concerné.



De nouvelles lois ont marqué une évolution de ces conseils de développement, soit directement, soit par une redéfinition des territoires.

La loi du 16 décembre 2010 qui porte sur la Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) redéfinit le paysage institutionnel local afin de remédier à la problématique du mille-feuille territorial. Elle abroge notamment l'article 22 de la loi Pasqua de 1995 (LOADT) portant sur la formation des Pays, empêchant ainsi de nouvelles créations et délégitimant ceux existants déjà juridiquement. Des modifications d'échelles ont lieu avec une refonte des intercommunalités dont les périmètres sont redéfinis de manière plus rationnelle. Dans ce contexte, les conseils de développement ne sont pas réaffirmés et, sans être toutefois supprimés, ils perdent une certaine reconnaissance des agents territoriaux.

La loi du 24 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, ou loi MAPTAM, redonne un second souffle aux Pays et, à travers eux, aux conseils de développement. En effet, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) qui existaient en tant que Pays avant la loi RCT de 2010 deviennent alors des

⁴ Article 25 de la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi no 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire

Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR). De plus, cette loi « redonne une assise juridique au Conseil de développement [...]. Il est consulté entre autre sur les principales orientations du Pôle et sur le projet de territoire"⁵. Ces conseils deviennent également obligatoires dans les nouvelles métropoles. D'autre part, leur composition est élargie aux représentants des milieux éducatifs et scientifiques selon l'article 79 de la loi.

Avec la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, la composition est de nouveau élargie dans l'article 88, avec cette fois l'intégration de représentants des milieux environnementaux. Il est aussi précisé dans ce même article que les "conseillers communautaires ou métropolitains ne peuvent être membres du conseil de développement", ce qui oblige à redéfinir certains conseils ; et que la rémunération des membres n'est pas autorisée. Le seuil à partir duquel les conseils nécessitaient création dans les EPCI diminue de 50 000 à 20 000 habitants. Autre point important, les intercommunalités sont engagées à veiller "aux conditions du bon exercice [des] missions" de leur conseil.

Enfin, la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté impose des critères de parité et de diversité démographique dans la composition des conseils.

Ainsi, les conseils de développement sont des acteurs de territoires récents, remis en question lors des réformes portant sur les Pays, dont la connaissance et la reconnaissance n'est pas encore tout à fait établie. Quelque soit la structure territoriale à laquelle ils sont rattachés, ils ont tous un rôle principalement consultatif sur les questions de développement local et d'aménagement qui concernent leur périmètre. Ils s'attachent tous également à représenter au mieux la société civile dans toutes ses composantes socio-économiques⁶, et ceci par la participation de membres bénévoles.

1.2 Le fonctionnement des conseils

Nous avons pu définir, au travers des lois et de leurs évolutions, ce que sont les conseils de développement, leur rôle en tant qu'organe consultatif sur les projets de territoires et en tant que porteur d'une expertise citoyenne qui donne la parole à des acteurs divers. Un conseil de développement est donc une instance démocratique et participative, qui génère des espaces de dialogues et de débats pour enrichir les réflexions et les projets de territoire dans un souci d'intérêt collectif. Il peut être également force de proposition, allant au delà d'un rôle seulement consultatif. Il est composé de bénévoles de tout âge et de tout horizon, désireux de faire émerger et avancer des projets à leur échelle du territoire. Comme il est expliqué dans le *vade-mecum* de la Coordination nationale des conseils de développement (CNCD) que je cite à présent, "le conseil

5 ANPP [en ligne]. "Définition Pays / PETR". Disponible sur <<https://anpp.fr/payspetr/definition-pays-petr/>>

6 Nous entendons par socio-économiques l'ensemble des milieux économiques, culturels, sociaux, éducatifs, scientifiques, environnementaux, associatifs dont la représentation est imposée au sein d'un conseil de développement par la loi NOTRe dans son article 88.

de développement intervient en complémentarité avec d'autres instances participatives ou initiatives territoriales (Conseils de quartiers, Conseils citoyens, budget participatif,)"⁷. Nous développerons plus tard son rôle dans les dynamiques territoriales.

La loi prévoit que les conseils de développement s'organisent librement. Cela laisse donc une marge importante aux membres d'un conseil dans le fonctionnement et dans la forme qu'il prend, notamment en faisant le choix d'être structuré en association ou de s'affirmer en tant qu'organisation informelle. Il résulte de cela et de la large interprétation possible des lois une grande diversité entre les conseils, point que nous développerons dans la partie suivante s'intitulant *"Une structure différente d'un territoire à un autre"*.

Alors qu'au départ les conseils étaient des expérimentations locales propres à l'histoire de chaque territoire, ils sont à présent structurés avec une coordination à l'échelle nationale, la CNCD, qui a pour objectif de généraliser ces structures. Ce réseau permet aux conseils de territoires d'avoir un regard sur ce qui se fait ailleurs et donc un appui pour développer les pratiques locales. Cette coordination exerce aussi d'une certaine manière un rôle de lobbying de la démocratie participative, en jouant d'une influence notamment sur les grandes orientations législatives (loi MAPTAM, loi NOTRe). Au niveau régional quelques réseaux sont également mis en place. Ils restent peu nombreux. Le premier a été le réseau breton des conseils de développement en 2011. Il permet aux conseils membres de partager leurs expériences et réflexions via une plate-forme collaborative ainsi qu'au travers de rencontres et d'événements organisés. Des groupes-projets thématiques sont également constitués, permettant un travail commun entre les structures en fonction des centres d'intérêts partagés. Un autre réseau vient de se créer à l'échelle des conseils de développement de Loire-Atlantique.

1.3 Un rôle dans les dynamiques territoriales

Le rôle premier d'un conseil de développement est consultatif. En effet, il émet des avis et apporte des contributions destinées à alimenter la réflexion des élus dans l'élaboration des politiques publiques et projets de territoire. Il ne faut toutefois pas croire que c'est un rôle passif et que le conseil se cantonne à des pronostics territoriaux formels et s'ajoutant sur une pile de dossiers en espérant que les agents du territoire les ouvriront un jour. Le conseil a des objectifs plus ambitieux, ceux d'impulser une réelle implication citoyenne et d'améliorer la gouvernance locale par la participation et le débat sur des sujets de société. Ceux également de faire émerger et avancer des projets locaux, facteurs de dynamiques de leur bassin de vie.

Les membres d'un conseil de développement sont issus de la société civile. Ouverte à tous dans la majorité des cas, cette instance a pour vocation de représenter, de manière la plus fidèle possible, la diversité de son territoire. En tant qu'instance participative, elle présente une vision

⁷ CNDC [en ligne]. "Conseils de développement – Mettre en oeuvre la loi sur le terrain". Juillet 2016. Disponible sur <https://fr.scribd.com/document/317955541/Vade-mecum-Conseils-de-developpement-mettre-en-oeuvre-la-loi-sur-le-terrain#fullscreen&from_embed>

particulière de la place des habitants au sein du territoire. Ce sont des citoyens ayant un rôle actif à jouer dans leur espace de vie et ayant toute légitimité à s'exprimer sur des enjeux et décisions impactant cet espace. Comme d'autres dispositifs participatifs en œuvre sur les territoires, les conseils viennent corriger, ou du moins compléter la démocratie représentative qui souffre d'une certaine distanciation des habitants avec l'acte politique. Une crise de défiance affecte en effet les institutions et, même si la tendance est moins marquée au niveau très local des communes, on observe de manière générale un désintérêt pour la vie politique (désintérêt qui s'illustre par un absentéisme marqué lors des périodes électorales). Le conseil offre donc une place réelle aux habitants qui peuvent participer aux débats et non plus juste y être représentés. Ils ont alors l'occasion d'exprimer leur opinion, voire d'impulser des actions et des réflexions nouvelles.

Grâce au conseil de développement, la société civile est informée et sensibilisée sur des thématiques de développement local. Elle prend conscience des enjeux multiples qui touchent son espace de vie, et est invitée à s'exprimer sur des questions l'impactant. Le conseil forme en cela les habitants à la citoyenneté et enclenche un processus d'apprentissage collectif. Il ouvre à une meilleure compréhension par les citoyens des enjeux existants, des leviers et freins à l'action publique. À une meilleure compréhension et acceptation de l'autre aussi, puisque les conseils mettent en place des espaces de dialogue et de débat. Ces temps d'échange permettent aux participants de prendre conscience de la diversité des regards et opinions sur une même problématique, qui, s'ils ne sont pas nécessairement partagés, sont toutefois « entendables » et respectables. La rencontre de l'autre permet d'abaisser certaines barrières mentales faites de préjugés ainsi que de réaliser qu'une multitude d'enjeux et de critères coexistent, propres à chacun. Et cela conduit à la recherche d'un intérêt commun. Les habitants sont ainsi amenés à ouvrir leur regard sur leurs voisins, sur des habitants qu'ils ne sont pas amenés à côtoyer spontanément. Ils vont proposer alors des réflexions plus riches, forts de leur compassion qui les conduit à élargir leurs objectifs vers des dynamiques communément bénéfiques.

Allant au-delà de l'information et de la rédaction de diagnostics commandités par son territoire, le conseil de développement peut s'auto-saisir sur des thématiques lui semblant pertinentes pour la vie locale, et lancer des actions concrètes. Il encourage et valorise les porteurs de projets et les dynamiques en émergence, notamment par l'établissement de partenariats avec d'autres structures. Il mobilise l'énergie et la motivation de ses membres pour apporter des idées nouvelles en terme de démocratie, de débats ainsi qu'en terme de solutions pratiques pour faire vivre et rendre attractif le territoire.

L'instance propose un nouvel acteur dans la gouvernance : le citoyen. Sa composition plurielle avec des représentants de la diversité sectorielle du territoire, ainsi qu'avec des citoyens porteurs de leur voix d'habitant est originale. En travaillant en lien avec les agents publics et/ou autres décideurs dans les projets de territoire, les conseils permettent d'introduire la parole de ces

nouveaux acteurs. Peu habitués, les décideurs doivent prendre en compte une diversité d'avis et composer avec l'ensemble. De cette pluralité d'acteurs et de ce processus d'apprentissage résulte généralement de meilleurs choix. En ouvrant le dialogue, il y a des risques de soulever des points de conflits c'est certain, mais qui auraient de toute façon probablement surgit plus tard et peut être de manière plus forte (rancœurs et tensions peuvent s'accumuler puis éclater alors qu'elles auraient pu être évitées). Ce qui est sûr, c'est que ce dialogue et les débats qu'il génère soulève des enjeux invisibles par certains et apporte une meilleure compréhension des positions et volontés de tous. En intégrant donc une diversité d'acteurs, et notamment le citoyen, le conseil tente d'améliorer la gouvernance en place par une prise en considération de la multitude de parties prenantes et de critères qui coexistent sur une même problématique. Du débat ressortent généralement des solutions plus construites, qui répondent de manière plus pertinente à la complexité du problème en jeu. Fondé sur l'expertise d'usage, les citoyens apportent un autre regard et donc des idées qui n'apparaissent pas nécessairement avant. Cette instance participative n'a pas dessein à travailler seule de son côté. Elle doit au contraire servir et être saisie par les décideurs tout comme par les habitants. La question de la gouvernance est interrogée en permanence et le conseil de développement y a toute sa place.

2 Une structure différente d'un territoire à un autre

Le cadre légale laisse aux conseils de développement une grande marge de manœuvre, ne détaillant que peu leur organisation et les objectifs qui leurs sont attribués. Réunis par des grands principes tels qu'une libre organisation, une participation citoyenne et bénévole, des liens avec les acteurs du territoire, nous pouvons observer une grande diversité de ces instances dans leur mise en œuvre.

Le tableau en annexe 1 rappelle les définitions et exigences déterminées par la loi auxquelles doivent se conformer ces conseils. Au vue de ce tableau récapitulatif et de ce qui a été présenté dans la section A. précédente, nous pouvons soulever un certain nombre d'axes marquant la pluralité des conseils. Globalement, une grande tendance apparaît et permet d'opérer une première distinction entre les territoires du grand ouest et les territoires du sud-est. Les premiers, forts d'une « tradition de construction intercommunale qui [les] a façonné » sont plus enclins à un développement des conseils expliquent Sandrine Castel Biderre et Gabriel Vitré⁸ dans leur article « Des conseils de développement au cœur de l'intercommunalité » (2017). A l'inverse, les seconds sont marqués par des tensions politiques et sociales qui rendent difficile l'acceptation d'instances citoyennes supposées susciter le débat et les actions innovantes.

⁸ Sandrine Castel-Biderre est coordinatrice du conseil de développement de la région d'Angers ; Gabriel Vitré est secrétaire général du conseil de développement de Nantes métropole.

2.1 Diversité dans la forme : de l'informel à l'institutionnel

Certains conseils n'ont pas de personnalité juridique et sont informels. Plus de la moitié sont toutefois constitués en association ce qui facilite les démarches. En Bretagne, près de 50 % des conseils sont organisés autour d'une structure associative. Mais la plupart des conseils en cours de construction s'installent à l'intérieur même de leur EPCI. Cela s'explique par les évolutions dues à la loi NOTRe qui oblige une partie des intercommunalités à disposer de leur propre conseil. Se pose alors la question, si un conseil est déjà présent sur le territoire, de sa dissolution ou de son « appropriation ». En comparant les Pays de Redon et de Dinan en Bretagne, dont les territoires présentent des similarités, nous pouvons observer un choix différent opté par les EPCI. L'agglomération de Dinan a mis fin au conseil de développement qui existait en tant qu'association. Elle a lancé un appel à participation pour constituer un nouveau conseil directement intégré à la collectivité. Ainsi le conseil de développement est pris en charge par l'intercommunalité et non par la société civile ce qui en change le fonctionnement et la portée dans un certain sens. Au contraire, la communauté de communes du Pays de Redon est entrée en discussion avec le conseil. Celui-ci lui a présenté une liste de candidats qui composent aujourd'hui une commission de 45 membres. Cette commission est annexée au conseil et fait office de conseil de développement intercommunal, au côté de l'association qui est conservée avec son conseil d'administration.

2.2 Diversité dans la composition

Les conseils de développement procèdent de différentes manières pour obtenir une représentation du territoire et de la société civile. Certains fonctionneront sur la base du volontariat tandis que d'autres mobiliseront des acteurs choisis sur certains critères (âge, fonction, ...). La représentation de la population peut être faite seulement au travers des représentants de structures ou le conseil peut choisir de s'ouvrir réellement aux habitants. Ici encore, le choix opéré dans la composition donne une portée différente au conseil. S'il s'agit de représentants de structures que l'on sollicite pour remplir les critères de représentativité, l'implication sera probablement moindre que s'il s'agit de personnes (représentants ou habitants) qui émettent le vœux d'intégrer l'instance.

2.3 Diversité dans l'organisation

L'organisation est propre à chaque conseil. Certains mobiliseront des groupes de travail, d'autres s'appuieront principalement sur leur conseil d'administration ou comité d'animation. Certains mettront en place des réunions thématiques régulières tandis que d'autres ne se regrouperont qu'au moment de sollicitations extérieures.

2.4 Diversité dans les objectifs : groupe de réflexion, groupe d'action

Les conseils sont définis en tant qu'instances de démocratie participative et bien souvent est mis en avant leur rôle d'information et de mobilisation des acteurs du territoire afin d'être ensuite utilisés comme organe consultatif par les agents publics. Toutefois ils ont aussi la possibilité de s'exprimer et d'émettre des avis de manière proactive. Ils peuvent aussi aller au-delà des prospectives et de l'émission d'avis, en menant des projets concrets dans l'intercommunalité. Ainsi, certaines assemblées se positionnent comme des « facilitateurs », des intermédiaires entre les collectivités et les autres acteurs du territoire. Ils consultent la population, émettent des avis sur des saisines et pourraient être comparés à des « mini-CESER » locaux. D'autres en revanche se positionnent davantage en tant qu'instance active et véritablement porteuse d'une dynamique territoriale par la mise en place d'actions concrètes et une mobilisation sans cesse renouvelée de la population dans son hétérogénéité.

2.5 Diversité dans les missions : une orientation particulière ?

Les missions dépendent des membres des conseils ainsi que des partenaires. Certains seront largement sollicités sur des thématiques particulières par les collectivités et s'attacheront à y répondre. D'autres définiront davantage leurs propres missions, en optant parfois pour une stratégie particulière. On observe de manière générale que les questions de l'urbanisme et de l'économie sont plus fortes dans les conseils de métropoles. Les conseils peuvent être vue comme des boîtes à outil que l'on peut saisir lorsque l'on a un projet à lancer.

2.6 Diversité dans les ressources

Les ressources mises à disposition par les collectivités sont très différentes d'un territoire à un autre. En Bretagne, la région soutient chaque conseil de son périmètre à hauteur de 25 000 euros par an sous réserve que les dépenses soient justifiées. D'autres échelles de collectivités versent des subventions aux structures, notamment les EPCI qui ont une obligation de répondre aux besoins des conseils. La diversité en terme de ressources vient donc de la capacité et de la volonté de chaque territoire à investir dans leur conseil de développement ; ainsi que de la capacité des membres de ces conseils à trouver d'autres ressources (appel à financement, programme européen LEADER, ...). Cette diversité s'exprime en terme d'ingénierie, de ressources financières, humaines et matérielles. Certains conseils ont les moyens d'embaucher un ou plusieurs salariés, ou ceux-ci leur sont mis à disposition. Ces employés présentent alors une formidable opportunité de déploiement des actions, faisant bénéficier de leur temps et de leurs compétences. D'autres ont toutes les peines à conserver un demi-poste dans leur structure, voire n'en ont pas les moyens. Cela marque une différence forte entre les conseils sur le temps bénévole à passer pour mettre en place des projets ou répondre à des demandes des collectivités.

Un manque ressources signifie également de grandes restrictions en terme de communication et d'actions, et constitue un frein au déploiement de l'instance.

3 Des enjeux multiples à relever

La création récente et la liberté laissée dans la loi explique que les conseils de développement soient pour la majorité toujours en construction. Les plus anciens ont un retour d'expérience sur vingt ans seulement et les plus récents sur deux-trois ans. Ils font face encore à de nombreux enjeux et poursuivre les réflexions sur les moyens de répondre aux défis qu'ils rencontrent. Nous mettrons en évidence trois principales difficultés communes que nous avons pu relever en étudiant ces instances, et qui les obligent à se questionner sans cesse.

3.1 Un manque de ressources pénalisant

Chaque structure dispose de moyens différents. De manière générale, ceci sont faibles et limitent l'action des conseils. La loi stipule que les EPCI doivent veiller aux conditions du bon exercice de leurs missions, mais sans préciser quelles sont ces conditions et quelles sont ces missions, ce qui laisse place à une large interprétation. Or comme toute structure, les conseils ont besoin de locaux, de matériel et d'un budget suffisant pour réaliser leurs actions ainsi que pour communiquer et donc se faire connaître auprès des différents acteurs. Les subventions accordées agissent directement sur leurs capacités d'actions et donc à remplir leur fonction. On entre ainsi dans un cercle non vertueux : si les conseils ne disposent pas de ressources suffisantes pour se faire connaître et mener des actions d'ampleur, les élus et autres acteurs du territoires ne leur accorderont qu'une légitimité limitée, et la volonté politique pour leur déploiement fera défaut avec donc des stagnation ou baisses des aides.

Le manque de moyens financiers et humains est réel. L'ingénierie permise par la mise à disposition ou les subventions est souvent faible et la plupart des conseils ne dispose pas d'un salarié à temps plein mais plutôt à temps partiel ou de moins de 0,5 etp (équivalent temps plein). Et sans déprécier le travail fourni par les bénévoles, il est évident que disposer de salariés change considérablement l'amplitude de l'action. Ne serait-ce que parce qu'ils prendront en charge la partie administrative, libérant ainsi temps et énergie pour les volontaires. De même, si les déplacements, les impressions de documents, etc, ne sont pas dédommagés, les bénévoles peuvent vite être découragés puisqu'en plus du temps passé ils doivent s'investir financièrement. Dans le cadre de la contractualisation avec les Pays, la région Bretagne soutien l'ingénierie des conseils de son périmètre, et l'entend comme un apport complémentaire aux autres collectivités.

Cependant ces dernières le voient différemment et les intercommunalités tendent plutôt à diminuer les moyens alloués à ces instances. Les saisines confiées aux conseils ne font pas toujours objet d'une augmentation des moyens. Sur le territoire de Redon Agglomération, le conseil a répondu à plusieurs saisines, sans que cela engendre une subvention supplémentaire. Les frais d'études engagés par l'association n'ont pas été couverts par la subvention et elle se trouve en situation de fragilité, ses propres actions sont donc en danger.

La formation des bénévoles est fondamentale. Par manque de temps ou de moyens, peu de conseils la propose. Grâce au réseau breton, les bénévoles peuvent assister à des sessions de formations thématiques tous les deux ans et se former ainsi gratuitement.

3.2 Une représentation de la société pas si évidente à atteindre

« Les CD⁹ sont globalement assez méconnus sur les territoires. Ils ne sont pas assez visibles et ne disposent pas de moyens suffisants pour se faire connaître. Les CD n'arrivent pas pour l'instant à toucher les « invisibles ». » Emmanuelle Guérin, coordinatrice-animatrice du conseil de développement du Pays de Redon-Bretagne Sud, juin 2019

Les conseils doivent représenter la diversité des acteurs qui composent le territoire. Les membres peuvent y entrer en tant qu'« individu » ou en tant que représentant d'une autre structure. Une parité doit être établie et les membres doivent également refléter la répartition démographique du territoire. Ce sont là les obligations pesant sur la composition d'un conseil de développement, contraignantes puisqu'il s'agit déjà dans un premier temps pour les structures de se faire connaître et d'intéresser suffisamment de gens pour les motiver à se mobiliser.

On observe de manière générale une faible participation des populations étrangères et/ou précaires, une difficulté à mobiliser les jeunes et les femmes, une proportion importante de retraités hommes. Ainsi une première étape, qui pose déjà difficulté, consiste à faire connaître l'instance auprès de tous les publics et classes économiques, sociales, géographiques et démographiques du territoire. Et suite à cela il est encore nécessaire de susciter l'intérêt et de montrer que le conseil est un espace ouvert véritablement à tous, où chacun à sa place et qui n'est pas réservé à une élite détenant le « savoir ».

Les inégalités sociales se reflètent dans la participation. La réflexion sur la démocratie et l'investissement dans les enjeux de territoire ne parlent pas à tous de la même manière. Les habitants intégrés socialement et formés intellectuellement vont s'investir plus ou moins naturellement. On fait face alors à ce syndrome du « toujours les mêmes » : ce sont les mêmes personnes que l'on retrouve impliquées dans différentes associations et projets de territoire, ne reflétant pourtant qu'une petite portion de la population. Mais comment toucher et rapprocher des gens éloignés de la sphère de la vie publique ? Ou même tout simplement éloigné

9 CD signifie conseil de développement.

géographiquement des locaux de l'instance et des lieux de débats ? Comment inciter des groupes démunis par exemple à donner de leur temps et de leur énergie dans une assemblée ? Il est nécessaire de mettre en évidence que les décisions du conseils peuvent avoir des conséquences positives dans leur quotidien sans toutefois basculer dans la recherche de solutions individuelles. Le conseil est un espace de débat et de réflexion collective sur les dynamiques du territoire. En cela même il peut rebuter certains qui ne manifestent pas d'intérêt pour la prospection, l'action collective et la vie publique. Ou bien qui pensent n'avoir rien à dire et n'être pas capables de prendre la parole, de faire entendre leur voix. C'est souvent le cas des femmes et des jeunes qui se posent souvent cette question de légitimité à s'exprimer. D'autant que les conseils sont des instances au fonctionnement particulier, en lien avec les élus et autres structures du territoire, ce qui peut freiner les envies de participer ou être sujet à des appréhensions face à ce côté institutionnalisé.

Enjeu de qualité et de l'intérêt de leurs travaux au-delà même du respect de la loi, la recherche d'une diversité et d'une réelle représentativité au sein des conseils est pourtant primordiale. La structure doit ainsi faire face à une multitude de défis si elle souhaite être réellement représentative de son territoire. Faire connaître le conseil, expliquer son rôle consultatif et participatif, inciter les gens à se mobiliser autour des actions qu'il mène voire à intégrer la structure, et ceci de manière uniforme dans les aires géographiques et les catégories de la population, sont autant d'axes demandant un travail considérable et dont on ignore parfois comment les mener à bien. Le partage d'expériences et les échanges entre conseils sont alors des clés d'entraide à exploiter pour faire évoluer les dynamiques.

L'exemple du réseau des conseils de développement bretons :

Réflexion régionale sur la place des jeunes dans les conseils

Une réflexion commune a été menée sur la place des jeunes en fin d'année 2012, à la suite de laquelle s'est constitué un groupe de travail regroupant 8 conseils bretons et s'est établi un partenariat avec la Ligue de l'Enseignement Bretagne¹⁰. Des objectifs ont été définis tels que une meilleure représentation des jeunes dans les différents collèges et organes de décisions, une meilleure prise en compte de cette catégorie de la population soit au travers de thématiques directement liées à la jeunesse soit en les considérant dans des thématiques transversales. La difficulté vient ensuite, dans l'application de ces objectifs. Le groupe de travail a lancé une première phase d'état des lieux qui a posé déjà problème du fait notamment d'implication variables des conseils et de la Ligue dans cette étude et a donné lieu à une relative démobilitation des membres. La seconde phase qui devait donner suite à cela était celle du « renforcement de la capacité d'actions avec les jeunes »¹¹ des conseils de développement, qui a reposé la question initiale du « comment » ? La démarche menée par certains est celle de la mise en place de partenariat. Ainsi Vannes ou Redon ont fait appel au travail des étudiants, l'un afin qu'ils mènent une enquête sur l'attractivité du territoire vannetais, le second pour étudier l'agglomération de Redon en tant que territoire intermétropolitain. Saint-Brieuc a mené un travail un peu différent en se questionnant sur la mobilité des jeunes en milieu rural et donc en allant au devant de ce public

10 Structure d'éducation populaire qui œuvre à la formation de la citoyenneté auprès des jeunes.

11 Publication "Expérimentation régionale sur la participation des jeunes dans les Conseils de développement" du Réseau des Conseils de développement bretons, 19 septembre 2014.

pour recueillir leurs témoignages.

Qu'il s'agisse des jeunes ou d'autres catégories en mal de représentation dans les conseils, il est conseillé d'établir au préalable un état des lieux qui permettra de se poser les bonnes questions et d'aiguiller les actions à mener afin qu'elles soient les plus pertinentes et efficaces possibles. A quel niveau de l'instance regarde-t-on ? S'agit-il de diversifier les groupes de travail ou la gouvernance du conseil d'administration ? Quels critères prend-on en compte retient (âge, profession, ...) et donc doit-on par exemple chercher à faire entrer des représentants de nouvelles structures ou plutôt des habitants « lambda » ? Ensuite des mesures peuvent être prises et un travail peut être effectué en ciblant les manques.

3.3 Une légitimité mise à mal

Nous l'avons déjà évoqué brièvement, la reconnaissance du conseil de développement, auprès des élus et des autres acteurs du territoire pose réellement question. Déjà peu connu, le conseil peine à se faire une place et donc à remplir ses objectifs de démocratie participative. Cela est évidemment à relativiser selon les territoires.

Une première critique qui peut être faite est directement liée au point précédent, à savoir son incapacité à représenter parfaitement la société civile. Le travail et les avis qu'il fournit sont alors remis facilement en question lorsqu'ils dérangent. Les conseils doivent justifier du fait qu'il s'agit bien de constats et d'attentes collectives et non d'intérêts individuels ou de groupes particuliers qui profitent de cette structures pour faire valoir leurs opinions propres. Les conseils doivent être prudents et ne pas laisser des avis individuels s'exprimer au nom de la structure. Et en parallèle, les élus doivent comprendre que le rôle même de l'instance est de favoriser les débats, de croiser les regards et donc d'exprimer ensuite un avis « supérieur » ressortissant d'une intelligence collective. Prendre en considération cet avis ne peut qu'améliorer les décisions et projets de territoire de la collectivité. Les agents territoriaux pourraient faire davantage appel à la structure qu'ils ne le font aujourd'hui car elle leur permettrait de mobiliser les habitants et d'impulser de nouvelles dynamiques.

Une remise en question peut être faite quant aux axes de travail sélectionnés par l'instance. Pourquoi mène-t-elle davantage d'actions sur le développement économique du territoire et non sur son développement culturel ; pourquoi sensibiliser à la problématique des déchets et non à celle des inégalités, etc. Les actions menées relèvent de choix des membres du conseil. Ils tenteront de répondre aux besoins de leur territoire mais il est évident qu'ils ne s'empareront pas de thématiques qui ne les intéressent pas. Ainsi les moyens donnés au conseil vont être alloués à des projets qui peuvent ne pas être du goût de tous, avec le risque que ce soit ceux qui parlent le plus fort qui aient gain de cause. Les partenaires, notamment les élus, s'ils ne présentent pas de

sensibilité sur les thèmes abordés par le conseil ne vont peut-être pas souhaiter collaborer, ou ne penseront peut-être pas à les solliciter sur d'autres axes sur lesquels eux travaillent.

Les conseils ont un travail important à faire afin de valoriser leur expertise et de promouvoir leurs actions. Ils doivent démontrer de l'utilité et de la pertinence de leur structure afin d'être davantage sollicité et pris en considération. Cette difficile mise en lumière de leurs apports dans les réflexions et la dynamique du territoire, ainsi que dans le temps bénévole dédié à ces projets d'intérêt collectif se reflète de manière très concrète au travers du peu d'aides qu'ils obtiennent de la part des collectivités de proximité.

Chapitre 2. Le conseil de développement de Redon : le choix d'une transition écologique, énergétique et sociale

Mon stage au sein du conseil de développement du Pays de Redon – Bretagne Sud m'a permis de découvrir de manière concrète un exemple de fonctionnement de ces instances participatives. Emmanuelle Guérin, l'animatrice-coordinatrice de la structure m'a intégré à différents groupes de travail et de réflexion en parallèle de ma mission de stage qui consistait en l'accompagnement du collectif Incroyables Comestibles. J'ai ainsi eu l'occasion d'aborder d'autres thématiques, de voir d'autres fonctionnements et acteurs et donc d'appréhender la structure dans son ensemble.

Ainsi, nous allons à présent nous intéresser au conseil de développement de la communauté d'agglomération de Redon. Chaque conseil est unique puisqu'il se définit, dans son fonctionnement et dans ses missions, par ses membres et le contexte territoriale dans lequel il s'inscrit. Nous commencerons donc par étudier celui de Redon, dans sa composition, son histoire et dans ses liens avec le territoire. Nous mettrons ensuite en évidence son inscription dans une trajectoire de transition pour le territoire. Enfin nous soulèverons une problématique importante à laquelle a été confronté et s'est emparé le conseil dans ma période de stage : le questionnement d'une stratégie commune.

1 Un conseil ancré dans un territoire dynamique

Après une présentation du territoire de manière assez générale, nous analyserons le conseil de développement du Pays de Redon pour, par la suite, voir de quelle manière il s'imbrique

dans son territoire et quelles synergies il existe entre l'entité et les autres parties prenantes de l'intercommunalité.

1.1 L'agglomération de Redon

Le conseil de développement du Pays de Redon – Bretagne Sud s'inscrit dans un territoire particulier. Qualifié d'intermétropolitain, il est à équidistance des métropoles de Rennes et Nantes, ainsi que de la ville de Saint-Nazaire. Entre ces territoires de fort rayonnement, Redon se positionne de manière plus modeste et tente de trouver sa place sans devenir la périphérie d'une de ces villes voisines. Des étudiants du master Aménagement et Collectivités Territoriales proposé par la faculté de géographie de l'Université Rennes 2 ont étudié ce positionnement particulier de Redon Agglomération et la perception que les acteurs du territoire en ont : les élus décident de mettre en avant la singularité du territoire de Redon et travailler son attractivité afin de ne pas être étouffé par les métropoles ; tout en coopérant avec ces dernières car cette position présente aussi des opportunités de travail commun sur certains champs d'actions.

L'agglomération de Redon est d'autant plus particulière qu'elle se positionne sur trois départements différents, le Morbihan, la Loire-Atlantique et l'Ille-et-Vilaine; la situant ainsi également à la jonction des deux régions que sont les Pays de la Loire et la Bretagne. Un peu plus de 68.000 habitants se répartissent ainsi sur 31 communes (carte en annexe 2). C'est à Redon que se situe le siège de l'intercommunalité, qui du statut de communauté de commune est passé à celui d'agglomération au 1^{er} janvier 2018.

Le territoire plutôt rural, se caractérise par une forte économie industrielle (BIC, Yves-Rocher, ...) mais pas seulement. Des petites et moyennes entreprises et notamment des acteurs de l'économie sociale et solidaire sont actifs sur le territoire, ainsi qu'un tissu associatif important. De nombreuses initiatives d'ampleur ont été lancées dans le territoire parmi lesquelles la mise en place d'un cinéma associatif actif (le Ciné Manivel), le Galléco qui est une monnaie locale, la première association française d'énergies renouvelables citoyennes EPV, ... Un aperçu est donné par la carte Alternatiba 2018 en annexe 3 : Redon au cœur des alternatives.

En terme d'attractivité, le territoire est traversé par la Vilaine dont le principal affluent, l'Oust, qui constitue une portion du canal de Nantes à Brest, la rejoint au niveau de la ville de Redon. Cela lui donne un certain attrait touristique avec ses voies navigables. De même son centre, Redon, bénéficie également d'une bonne desserte ferroviaire, ce qui fait du Pays de Redon un territoire bien connecté.

Emmanuelle Guérin travaille également au conseil des Vallons de Vilaine. Accoutumée à l'analyse des dynamiques territoriales, elle m'a fait part de sa vision de Redon Agglomération en portant un regard partiellement externe, et comparatif :

« L'image du territoire de Redon Agglomération est en train d'évoluer. Longtemps vu comme un

territoire industriel, ouvrier et peu dynamique, le territoire a su capitaliser sur ce passé industriel pour en faire une force aujourd'hui. Les décideurs publics mettent en œuvre des projets d'avenir en réponse aux enjeux écologiques. C'est un territoire accueillant, attractif et bien desservi. Les acteurs associatifs sont nombreux sur le territoire et très dynamiques. C'est ce qui caractérise le territoire de Redon Agglomération : l'engagement citoyen.» (juin 2019)

1.2 Le conseil de développement du Pays de Redon-Bretagne Sud

Le conseil de développement du Pays de Redon – Bretagne Sud, que nous nommerons par la suite sous le sigle CD PRBS a été créé en octobre 2001. Il s'agit d'une association, son statut est donc défini par la loi 1901. Comme tous les conseils de développement, elle regroupe des personnes physiques ou morales réparties sur le territoire. Ces membres s'attachent à organiser et animer la concertation autour de projets d'intérêts collectifs. Le conseil s'inscrivait alors dans le périmètre du Pays de Redon et Vilaine, fort de ses 55 communes. L'évolution des lois au regard de l'organisation territoriale a modifié le périmètre (les communes sont passées à 31 aujourd'hui) et a supprimé le statut de Pays en janvier 2018, préférant intégrer les communes dans des intercommunalités. Avec la loi NOTRe, la communauté de commune du Pays de Redon (CCPR) se devait d'avoir son propre conseil de développement intercommunal, respectant les critères de représentativité que nous avons déjà évoqué et qui sont rappelés dans l'annexe 4 qui contient la délibération de Redon Agglomération sur la composition du conseil. Après un dialogue engagé entre la CCPR et le CD PRBE, le choix a été fait de capitaliser l'expérience du conseil existant en le conservant et en y annexant une commission spécifique dont la composition serait soumise à la délibération de l'EPCI. Le conseil de développement association a rapidement établi et soumis une liste de candidats pour cette nouvelle commission dans l'esprit de conserver une représentativité de la société civile. La composition finale a été fixée en mars 2017. Elle est de 45 membres, respecte la parité et représente différents secteurs du territoire.

La dynamique territoriale est toujours davantage menée par le conseil de développement association, les membres de la commission se mobilisant finalement peu. Au sein de l'association, il est difficile de donner un chiffre des membres, sa dynamique se reflétera davantage au travers des groupes de travail qu'ils animent ou auxquels ils participent, et dont nous parlerons ultérieurement. Pour l'année 2016 par exemple, il a été estimé 103 participants aux travaux du CD PRBS : 67 dans le département 35, 10 dans le 44 et 26 dans le 56 (Rapport d'activité 2016, disponible sur le site du conseil). Cette répartition inégale démontre toute la difficulté d'un conseil de développement à rayonner sur l'ensemble de son territoire. La majorité des membres sont de Redon ou issus de communes proches du siège. Quant au conseil d'administration, il dénombre une vingtaine de membres répartis dans différents collèges (« Elus », « Associations », « Monde économique », « Citoyens », « Administration et service public »). Depuis 2015, Emmanuelle

Guérin travaille en tant que coordinatrice au conseil, à temps partagé avec le CD du Pays des Vallons de Vilaine. Un salarié chargé de communication a également été présent de 2015 à 2017.

La loi NOTRe désigne les conseils de développement en tant qu'instances de consultation sur les projet de territoire et leur laisse la liberté d'émettre des avis sur toute autre question de l'intercommunalité. La CCPR émet un autre avis sur le conseil du pays de Redon. Elle affirme que « l'expérience du Pays de Redon-Bretagne Sud en donne une lecture plus large et surtout plus dynamique », puis donne dans la délibération n°4 de la séance du 27/03/2017 du conseil communautaire (annexe 4) sa propre description de l'association : un conseil pro-actif, un lieu de débat et de citoyenneté.

1.3 Une dynamique réciproque

Par les liens qui unissent le conseil aux acteurs du territoire, une dynamique réciproque s'est installée et bénéficie à l'ensemble.

Différents travaux ont été porté conjointement par le CD PRBS et les collectivités à plusieurs échelles territoriales. Dès le début, le conseil participait à des activités en liens étroits avec le GIP (groupement d'intérêt public) du Pays de Redon-Bretagne Sud, et a co-produit la charte de territoire 2014-2020 qui sert de cadre de référence pour les projets d'aménagement. Elle répond à des saisines de l'agglomération et travaille aussi régulièrement avec les CESER Bretagne et Pays de Loire. Enfin elle est engagée dans plusieurs projets avec des instances locales. Des projets sont également engagés avec d'autres acteurs du territoire ainsi que les réseaux des Conseils de développement bretons et de Loire-Atlantique. Enfin, les membres du CD PRBS initient en parallèle leurs propres groupes de travail en fonction de thématiques jugées d'intérêt collectif. Les activités du Conseil et les liens avec les autres acteurs du Pays de Redon se retrouve sur le site internet du Conseil ainsi que dans ses rapports d'activités et newsletters rendus publics. Le tableau récapitulatif en annexe 5 permet d'en faire une synthèse. Sans faire l'inventaire de tous ce qui a été fait depuis la création jusqu'à aujourd'hui, il s'attache à présenter plutôt les projets en cours . Nous reviendrons sur certains des travaux ultérieurement.

Le Conseil travaille avec une grande diversité de partenaires. Parfois sollicité, parfois pro-actif, il permet de faire entrer des méthodes participatives et une expertise citoyenne dans les processus de décisions qui influencent la vie locale. Les collectivités et autres acteurs du territoire bénéficient de son diagnostic territorial, de son expérience de terrain, de sa proximité, de sa capacité à mobiliser et à ouvrir le dialogue. Le Conseil bénéficie quant à lui de la formidable dynamique, associative notamment, qui existe déjà sur le territoire. Il bénéficie aussi de l'écoute et de la reconnaissance qui lui est faite par les acteurs du territoire qui l'intègrent volontairement dans certains projets (PCAET, consultation projet de loi Mobilités par le député Yves Daniel de Loire-Atlantique, Confluences 2030, ...). Il reste encore peu connue par un grand nombre d'acteurs et

d'habitants de l'agglomération, toutefois sa reconnaissance est en progression forte ces dernières années.

2 Des groupes de travail exprimant une volonté forte de transition

Le Conseil de développement du Pays de Redon, à travers ses groupes thématiques, se place dans une démarche de transition. Ce positionnement ne s'inscrit pas explicitement dans sa charte mais relève des intérêts exprimés par les membres qui le composent.

Dans cette section, nous présenterons les actions des groupes de travail autonomes. En faisant naître et favorisant les débats, tout comme en s'emparant de thématiques de manière concrète par l'action et non seulement au travers d'avis et de rapports, les groupes contribuent fortement à la transition de l'intercommunalité. Nous analyserons les groupes eau, mobilité, alimentation, PCAET et Wiki de Pays. Le groupe Incroyables Comestibles fera l'objet de la seconde partie de ce mémoire, nous ne l'aborderons que brièvement ici.

2.1 Groupe Alimentation

Ce groupe pose la volonté de repenser les modes de productions et de consommations sur le territoire. Défenseur d'une alimentation locale et donc des circuits courts, il incite les habitants et producteurs à réfléchir sur la saisonnalité des produits ainsi que sur leurs impacts.

Il a réalisé un guide des producteurs du Pays de Redon. Ce guide sert de sensibilisation et d'information pour permettre aux consommateurs de se tourner facilement vers les circuits courts et de privilégier des produits sans pesticides et de saison. Il contribue également à différents projets de territoire avec Redon Agglomération et d'autres partenaires, dont notamment le Programme Alimentaire Territorial (PAT)¹². Il est sollicité sur différents temps (salon de l'agriculture en 2017, animation d'un atelier sur la transition alimentaire et agricole à la Breizh Cop¹³ en octobre 2018, etc.) et, parallèlement à ces sollicitations, le groupe mène d'autres projets propres dont voici deux exemples récents :

- Journée autour de la question « Notre agriculture dans 5 ans ? » co-organisée avec le lycée agricole ISSAT de Redon : visites d'exploitations, projection du documentaire « Le champ des possibles » au Ciné Manivel donnant suite à un débat avec deux ingénieurs agronomes (octobre 2018).

¹² Charte qui engage les 150 organisations, entreprises et citoyens signataires dans une démarche responsable en terme de production et de consommation. Le conseil a participé à l'élaboration du document, ainsi qu'à différentes actions menées dans ce cadre comme le groupement d'achat territorial pour approvisionner les restaurations collectives en produits bio et locaux.

¹³ Événement organisé par le réseau breton des conseils de développement, déclinaison régionale des COP internationales.

- Projection du documentaire « Un autre chemin » de M. Parfait et J.C Cogrel, d'abord le matin dans un lycée puis le soir en ciné-débat, avec à chaque fois une table tournante entre les intervenants (médecin spécialiste de la question santé-environnementale, membres du réseau breton des Pisseurs de glyphosates, représentant d'Eau & Rivières de Bretagne, l'agriculteur dont parlait le documentaire) et une discussion avec le public (mars 2019).

2.2 Groupe Wiki

Un groupe du CD PRBS a mis en place un Wiki de territoire. Il s'agit d'un site collaboratif et libre qui présente le Pays de Redon à partir de diverses thématiques (son histoire, ses graffs, ses associations, événements, recensement de plantes, ...). Tout comme Wikipedia, chacun peut alimenter les pages sur des sujets qui portent leur intérêt. Outil innovant, il contribue à renforcer une cohésion territoriale, notamment aux niveaux sociale et culturelle, pouvant créer un sentiment d'appartenance et de citoyenneté. Il met aussi en valeur un grand nombre d'initiatives, les démarches locales et promeut l'agglomération. Les contributeurs sont bénévoles et des ateliers (wiki party) sont mis en place à la fois pour présenter le site encore peu connu des habitants, et également pour leur apprendre à utiliser l'outil afin qu'ils puissent y ajouter du contenu.

2.3 Groupe Incroyables Comestibles

Le collectif Incroyables Comestibles propose une réappropriation des espaces publics par la mise en place de potagers collectifs et solidaires. Cette action est un moyen de se réapproprier des savoirs (jardinage, cuisine, conservation) ainsi que de sensibiliser aux enjeux de transition. Ce mouvement et son application à Redon seront détaillés ultérieurement.

2.4 Groupe Eau

Ce groupe mène une réflexion sur la qualité de l'eau en proposant des ateliers citoyens, animés par Etienne Dervieux, un administrateur du conseil. Il fait également partie de l'association Eau & Rivières de Bretagne, association qui pose la question de l'eau dans les débats publics, et fait donc bénéficier de son expertise aux habitants. Il ne s'agit pas seulement d'un groupe d'information, mais bien également d'un groupe d'action. Cette année par exemple, les membres ont lancé une campagne de prélèvement d'urines dans le cadre du mouvement « les pisses de glyphosate ». Ils ont ainsi organisé un événement public sur une matinée, au cours duquel des prélèvements ont été faits et envoyés dans un laboratoire allemand afin d'être analysés. Cette action permet de mettre en lumière les taux de glyphosate que nous avons dans notre corps, même chez les personnes attentives à ce qu'elles mangent. L'objectif est d'organiser une nouvelle journée semblable, en trouvant cette fois des fonds qui permettront de couvrir les frais d'analyses qui sont pour le moment supportés par les individus. Un grand nombre de personnes sont demandeurs de ces analyses, c'est un sujet de préoccupation sociétale. Des listes ont été établies

pour la prochaine campagne. Action de sensibilisation puisque l'on y explique ce que sont ces produits et leurs impacts multiples pour la santé et l'environnement ; il s'agit aussi de faire pression sur les pouvoirs publics locaux et nationaux en révélant le mécontentement des habitants face à l'inaction des instances pour prendre en charge la problématique.

2.5 Groupe PCAET

Groupe de réflexion sur la transition énergétique, ses membres se sont greffés au projet en cours sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Co-mené par l'agglomération et l'association EPV, ce projet s'inscrit dans le programme Transition Energétique & Sociétale (TES) du Collège des transitions sociétales. L'agglomération de Redon sert donc de territoire d'expérimentation pour résoudre les enjeux de transition énergétique. L'objectif visé par Redon Agglomération, EPV et le conseil est d'aller au-delà de la mise en place d'un PCAET, en co-construisant un véritable projet de territoire qui fait sens et qui s'articule autour du « faire-ensemble ». Ce premier groupe a pour volonté de définir un projet opérationnel, s'accompagnant d'une méthodologie qui permettra d'animer le territoire et de le transformer. Il s'agit d'un groupe projet. Temporaire, il s'occupe de la méthodologie, mène une réflexion sur la gouvernance, balaye et émet des propositions créatives et mobilisatrices. Les sujets phares seront la mobilité, l'agriculture et l'habitat. Jusqu'alors, la question de la gouvernance a fait l'objet de plusieurs temps de rencontre et un séminaire à destination des élus a été organisé, avec pour désir de les engager réellement dans la démarche.

2.6 Groupe mobilités

Un travail sur les mobilités partagées a été initié en 2016 entre le conseil et différents acteurs du territoire ce qui a donné lieu à la création d'une association, Mobilités Partagées en Pays de Vilaine (MPPV). L'objectif était alors de « mettre en place des solutions de transport pour le déplacement des personnes et des colis sur le territoire de Redon »¹⁴ qui constitue une problématique du territoire. Différentes actions ont été expérimentées : mise à disposition de navettes, covoiturage, ...et l'association a pu embaucher un salarié. Elle n'existe plus aujourd'hui.

Actuellement, un collectif mobilité existe toujours et est animé par EPV en la personne de Juliette Chrétien, animatrice Maîtrise de la Demande en Energie et Vie Associative. Le conseil y prend part. Plusieurs projets et partenariats sont en cours. A titre d'illustration, un achat groupé de vélos à assistance électrique auprès de vendeurs locaux a été effectué. Comme autres exemples nous pouvons citer les projets d'auto-stop expérimentaux (des habitants partent de différents endroits pour tenter de se retrouver au lieu de rendez-vous fixé, ce qui permet de sensibiliser les automobilistes et les encourager à participer) ou encore celui de co-voiturage entre salariés d'un même lieu qui serait mené en 2020 avec les étudiants de l'ESLI (école supérieure de logistique industrielle à Redon).

14 Rapport d'activité 2017 du CD PRBS.

3 La stratégie et la gouvernance : vers l'intérêt générale

L'enjeu de la stratégie du conseil est apparu au cours de mon stage, donnant place à une réflexion sur la gouvernance et la structuration de l'association.

3.1 Le contexte

C'est au cours du projet PCAET co-mené par l'agglomération, EPV et le Conseil qu'ont ressurgit plusieurs points portant ce dernier à défaut. Le conseil a fait preuve d'une grande mouvance en laissant opérer une discontinuité présentielle des membres. Ce travail collaboratif a débuté en 2018 et depuis presque le départ, les membres du conseil se sont relayés sans nécessairement prendre part de ce qui s'était dit auparavant. Ces changements et cette discontinuité ont été relevés à plusieurs reprises par les partenaires du fait de l'impact et du retard que cela faisait prendre sur la réflexion. En plus de cela, ou du fait de cela, des désaccords et des tensions ont également surgit à plusieurs reprises. Les membres du conseil ont parfois eu l'impression que les décisions étaient prises en amont et que la participation citoyenne qu'ils représentaient n'était finalement que symbolique. De plus, un conflit de personnes est apparu entre un membre du CD PRBS et deux autres membres de l'agglomération et d'EPV. Ce conflit prend appui sur certains choix opérés mais surtout sur des désaccords de fonctionnement qui ont engendrés de réelles tensions. L'ensemble a posé une image négative du conseil auprès des partenaires. Délégitimé par la roue tournante de ces membres représentatifs il l'a également été par les tensions lors des réunions qui donnent l'impression aux partenaires qu'il s'agit du positionnement du conseil et non d'un positionnement de personnes, et que donc la structure bloque le projet et n'est pas à même de coopérer. Pour remédier à cela, des membres du conseil et de l'agglomération se sont rencontrés de nouveau. Cela a permis une meilleure compréhension de la part de la structure du fonctionnement de l'association, rappelant le point très positif d'intégrer une instance de la société civile dans la réflexion ; et a permis de rappeler la volonté commune d'agir dans cette transition énergétique qui est la raison d'être du projet.

Au niveau interne, la question de la voix portée par le conseil s'est posée. Certains membres de l'association, qui participent au groupe PCAET ont soulevé le problème du manque de temps et d'initiative pour discuter d'une position commune du conseil. Ils posent alors explicitement la question de la gouvernance de la structure. Un travail sur cette gouvernance avait déjà été tenté auparavant mais ce thème, bien que fondamental, n'intéressait pas les membres qui viennent au conseil pour travailler sur des sujets et actions concrètes. Ils s'investissent davantage sur leurs projets et peu sur la structure en tant que telle finalement. Jusqu'alors cela ne posait pas de soucis particuliers, mais avec le groupe PCAET surgit la question de la légitimité des membres

à s'exprimer. Parlent-ils en tant que personnes ou au nom du conseil ? Et est-il réellement envisageable d'à chaque fois se réunir auparavant afin de poser la question de l'intérêt collectif, et donc du conseil, sur chacun des sujets traités ?

3.2 Une double remise en question

Les difficultés apparues lors des réunions PCAET ont donné lieu à une mobilisation interne de quelques membres. La coordinatrice du conseil, qui se place dans un rôle de technicienne, a alors soulevé deux questions à celui de Redon : se positionne-t-il comme groupe de réflexion ou groupe d'action, et donc quelle est la stratégie du conseil ? Comment repenser la structuration du CD PRBS afin qu'elle apparaisse plus clairement aux yeux des partenaires ?

Pour le moment, l'association se place plutôt en tant qu'instance d'action. Les groupes mettent en œuvre des projets concrets et peu de liens transversaux s'établissent. Le conseil est alors vu comme un outil dont les habitants porteurs de projets peuvent se saisir pour les mener à bien. Ils entrent dans le conseil pour développer des thématiques les intéressant et pour agir sur le territoire. Ils consacrent finalement peu de temps au développement du conseil en lui-même. Comme nous l'avons remarqué dans la partie sur les enjeux des conseils, les membres sont souvent des citoyens « spéciaux », déjà très actifs dans d'autres structures et qui n'ont pas nécessairement de temps supplémentaire à consacrer à cette question. Cela est-il pénalisant ou est-ce au fond l'objet du conseil de favoriser la mise en place de groupes de travail agissant concrètement ? La réponse est à trouver dans chaque conseil puisqu'ils s'organisent librement selon la loi. À Redon en tout cas, cela pose au moins une difficulté : celle de se faire connaître et reconnaître en tant qu'entité et acteur à part entière du territoire. Que ce soit auprès des autres acteurs ou auprès des habitants afin qu'ils comprennent et intègrent la structure. Définir une stratégie commune permettrait au conseil de ne pas seulement être un agrégat d'actions et d'avis individuels mais d'être porteur d'une vision « supérieure » résultante de l'intérêt collectif. Elle ne serait alors pas un simple outil dont les habitants peuvent se saisir pour bénéficier de moyens financiers, matériels et humains. Elle se placerait comme réel ressortissant de la société civile, comme une instance participative et de débat.

La réflexion sur la stratégie est toujours en cours au CD PRBS. Elle est menée par un petit groupe d'intéressés qui ont établi une méthodologie pour tenter de faire émerger une vision commune et des grands objectifs assignés aux groupes thématiques. Ainsi dans un premier temps, il est demandé à chaque groupe de remplir un tableau servant de diagnostic (annexe 6). Cet état des lieux permettra de mettre en évidence les grands objectifs du conseil et de chacun des groupes, qui devront dans le futur s'y conformer. Cela permettra aussi de réfléchir aux outils à mettre en place pour favoriser une transversalité des actions de l'association. Se posera ainsi la question du rôle que les membres souhaitent donner au conseil. Est-ce un évaluateur de politiques publiques, un mobilisateur de citoyens, un développeur de projets de territoire un outil au service des

collectivités ? Quelles sont les valeurs que souhaite défendre la structure ? Doivent-elles être formalisées ?

Il y a également une remise en question du fonctionnement du CD PRBS. Complexe, la structuration est peu compréhensible pour les membres et les personnes extérieures à l'instance. Cela constitue un frein dans la reconnaissance du conseil auprès des acteurs du territoire. S'ils ne le comprennent pas, les habitants ne vont pas chercher à l'intégrer. De même, les acteurs ne vont pas le solliciter ou alors s'ils le font, des incompréhensions peuvent compliquer la coopération.

Ainsi il faut dans un premier temps distinguer le conseil association du conseil intercommunal. Ce dernier est obligatoire et existe à Redon sous forme de commission rattachée au conseil association. La commission se réunit peu et les membres ne sont pas impliqués dans le conseil pour la plupart. Certains ne se sont même encore jamais rencontrés. Elle est donc finalement peu représentative de la réalité du conseil de développement du territoire. Le conseil association existe lui depuis 2001 et a été conservé malgré les nouvelles lois. Son conseil d'administration (CA) est réellement actif et porteur du conseil alors qu'officiellement l'instance de référence est la commission annexée. L'association s'organise aussi en groupe de travail que nous avons déjà eu l'occasion de présenter et qui agissent concrètement sur le territoire en participant à des projets. Avec peu de liens entre eux, les groupes se saisissent du conseil et s'est finalement au premier qui sollicite les fonds financiers et/ou les ressources humaines. C'est un problème qui remet en question les décisions prises sans concertation d'utiliser tel budget pour un groupe, diminuant involontairement la marche de manœuvre des autres. Nous pouvons ajouter une réflexion sur la place des bénévoles, des habitants et des salariés dans l'association. La gouvernance en ressort très complexe. Les places et rôles de chacun ne sont pas définis et peuvent être mal appréhendés par les membres eux-mêmes. Ces derniers se posent ainsi la question de la place de la commission, qu'ils ne peuvent pas supprimer mais qui n'est certainement pas le niveau permettant de mener à bien la réflexion sur la stratégie. Ce travail va être mené à l'automne prochain par un comité d'animation venant d'être créé. Composé d'un noyau de personnes actives dans les groupes de travail, il sera aussi ouvert à l'ensemble des membres et aura vocation à remplacer l'actuelle CA.

Partie 2. Les Incroyables Comestibles, un mouvement citoyen fructueux

La mission principale qui m'a été assignée lors du stage au conseil de développement était celle de l'accompagnement du collectif Incroyables Comestibles de Redon et du développement de ce mouvement dans le territoire de l'agglomération. Intégré à Redon dans le conseil, il peut également exister indépendamment de cette instance, ce qui est d'ailleurs plus généralement le cas. Ce mouvement s'inscrit intégralement dans la voie des territoires en transition et de l'implication citoyenne. Les Incroyables Comestibles ont pour ambition de multiplier des espaces publics cultivés par et pour les habitants. Au delà de la simple culture potagère, la volonté exprimée est celle de sensibiliser les citoyens aux problématiques et à l'insoutenabilité de nos modes de vie, les invitant à travers la question de l'alimentation à repenser leurs habitudes et réinventer leurs quartiers, villages ou villes.

Dans une première partie nous nous attacherons à présenter le mouvement qui, partie d'une petite ville d'Angleterre, s'est essaimé rapidement à l'internationale. Nous développerons ensuite sa portée, faisant de la nourriture un levier de transition d'une envergure inattendue.

Chapitre 1. Un mouvement qui s'essaime naturellement

Les Incroyables Comestibles ont été lancés par deux habitantes dans une petite ville d'Angleterre. Partie d'une envie d'agir concrètement dans le sens de sociétés plus durables, il a pris une ampleur surprenante. Un nombre important de personnes dans différents pays y ont adhéré et se sont emparés de l'idée pour impulser de nouvelles initiatives fédératrices sur leurs territoires.

1 Les Incroyables Comestibles dans le monde et à Redon

Les Incroyables Comestibles se basent sur une idée simple : celle de cultiver des fruits et légumes dans les espaces publics afin de les rendre accessibles à tous et ceci gratuitement. Nouvelle forme d'agriculture urbaine au côté des jardins partagés, elle se veut solidaire et collective. La notion du partage y est également très forte : partage des récoltes mais aussi des

savoirs et compétences. Au delà du potager, elle est marquée dans son origine par la volonté d'un changement dans la manière de vivre et de cohabiter sur un territoire, en s'inscrivant dans une transition dont nous parlerons dans le second chapitre de cette partie. Intimement lié à ses participants et au territoire, le mouvement prend des formes diverses et pose des ambitions variables. Afin d'appréhender au mieux cette dynamique nouvelle nous partirons de Todmorden, la petite ville anglaise dans lequel il est né. Puis nous appréhenderons la dynamique de Redon.

1.1 Au départ de Todmorden

C'est donc en Angleterre qu'est né l'idée des Incroyables Comestibles, dans une petite ville au nord du nom de Todmorden. Pamela Warhurst, une habitante, en est l'initiatrice avec Mary Clear animatrice socio-culturelle de la ville. C'est à la suite d'une conférence sur le changement climatique tenu par Tim Lang (professeur de la politique alimentaire à la City University) que Pam a senti le besoin d'agir concrètement pour la planète et pour sa ville. La phrase marquante pour elle lancée par Mr Lang fut "Arrêtez de faire pousser des fleurs, cultivez plutôt des légumes"¹⁵. Elle est allée trouver Mary qui est selon elle une experte en réseautage, aide précieuse lorsque l'on veut monter une action collective. Elles ont convenu que la question de l'alimentation serait le point de départ pour encourager les discussions sur la transition. La nourriture et sa production seraient comme elles le disent le cheval de Troie qui invitera les gens à se questionner sur leurs besoins et leurs mode de vie dans ce contexte de changement climatique. Elles ont alors peu à peu commencé à planter des fruits, légumes et aromates dans la ville, sans attendre d'autorisation de la part des pouvoirs publics, et en commençant par chez elles. Elles ont ajouté des pancartes qui invitent les gens à se servir. Il a fallu quelques temps avant que des personnes ne réagissent et n'osent en cueillir. Mais peu à peu, le chemin a été pris. D'autant qu'elles disent s'être trouvées dans un contexte assez favorable où d'autres personnes s'emparaient de la question de l'alimentation locale. Notamment le chef cuisinier de Tod High School qui souhaitait cultiver ses propres légumes pour l'établissement et recherchait de l'aide pour cela. C'est à partir de leur rencontre que les deux femmes ont décidé d'organiser une réunion publique, en mars 2008. Cette réunion a, à leur grande surprise, réunie une soixantaine de personnes. Et en un an, 300 personnes se sont engagées dans le mouvement. La proposition des potagers urbains solidaires a été une réponse aux gens qui sentaient la nécessité de passer à l'acte sans savoir par quel bout prendre les choses, pour rendre leur ville plus durable et bienveillante. Jardiner est relativement simple et à la portée de tous. Or, en s'y mettant collectivement et en verdissant la ville de plants comestibles, l'action n'est pas bénigne. Au fur et à mesure les espaces se sont multipliés : à l'ancien centre de santé, dans les parterres de l'université, le long du canal, Les habitants et touristes ont changé de regard sur leur ville : découvrant au détour d'une rue ou dans la presse locale la dynamique qui s'installait. Un événement public a permis de passer à une nouvelle étape

¹⁵Warhurst P., Dobson J. (2015), *Les Incroyables Comestibles*, collection Domaine du possible, Actes Sud, Lonrai.

du projet car jusqu'alors il était encore peu connu, ou les gens n'osaient pas s'en emparer eux-mêmes. La communication s'est développée et l'initiative est racontée à la radio, dans la presse nationale puis même internationale, sur internet, etc. La ville est devenue le centre de l'attention lorsqu'elle a été nommée parmi les 19 projets novateurs pour lutter contre le dérèglement climatique par la Commission pour le Développement Durable d'Angleterre. Le mouvement s'est répandu à l'internationale, et dans Todmorden d'autres projets ont fleuri en son sein : entre autres une ferme d'aquaponie avec l'établissement d'étude secondaire de la ville, un jardin d'herbes médicinales au niveau du cabinet médical, de nouveaux programmes scolaires intégrant les jardins, et même un circuit touristique pour accueillir les visiteurs venant du monde entier voir ce qui a été fait. Dans la ville, les habitants ont ouvert leurs portes pour proposer des cours de cuisine, d'autres se sont reconvertis pour s'investir dans le circuit alimentaire local, de nouvelles boutiques se sont ouvertes autour de la dynamique, etc. La municipalité tout comme certaines entreprises l'ont soutenu et l'on peut vraiment parlé d'un projet participatif à l'échelle de la communauté.

Au niveau mondial, nous l'avons évoqué, d'autres groupes incroyables comestibles se sont créés et multipliés (annexe 7). Un réseau international a été rapidement mis en place, en 2013, face à l'intérêt qu'a suscité le projet. Ce réseau permet de répondre à un certain nombre de questions et surtout, il permet un partage d'expériences et la présentation d'exemples qui aident les nouveaux groupes à croire en leurs actions et à voir toujours plus loin dans leurs ambitions.

1.2 Le mouvement à Redon

En France la démarche Incroyable Comestible s'est largement répandue (annexe 7) et des initiatives ont été engagées dans plus de 500 villes et villages. Le mouvement a débuté en avril 2012 en Alsace (Colroy-la-Roche). Un réseau français a été créé, qui recense les différents groupes dans le pays et dans le monde. Ce réseau partage une série de documents, de méthodes et d'informations permettant aux gens de se saisir de la démarche et de la diffuser plus facilement. Une méthodologie en 5 étapes a été créée ainsi qu'une seconde concernant les écoles (annexe 8). Une charte fondamentale des Incroyables Comestibles¹⁶ de France présente les principes et valeurs auxquels s'engagent les groupes se présentant comme tels.

Nous allons voir à présent comment les résidents de Redon se sont emparés du mouvement et mettent en place la démarche Incroyables Comestibles. Lancé en mai 2014, le groupe de Redon s'est ré-impulsé avec une nouvelle équipe en 2016. Il est placé sous l'égide du conseil de développement qui lui apporte un appui financier et technique lorsque le collectif en a besoin.

¹⁶Elle est disponible sur le site internet du réseau français des Incroyables Comestibles à l'URL suivant : <https://bienvenue.lesincroyablescomestibles.fr/ressources/>.

Le conseil affiche la volonté d'étendre l'action aux autres communes de l'agglomération et de créer un réseau entre les différents groupes mais pour le moment les moyens, humains notamment, ne permettent pas de consacrer de temps à cela. Une part de mon stage consistait justement à faire un état des lieux des groupes existants en dehors de Redon et à faire connaître la dynamique dans les autres communes. Deux mois étant une période courte, cette partie a été peu concluante car j'avais finalement peu de temps à y consacrer, notamment du fait que le groupe de Redon était très demandeur d'aide de ma part. De plus, il faut avoir conscience que le temps nécessaire pour communiquer sur un projet et inciter les gens à s'en emparer est plus long puisqu'il s'agit de temps bénévole. Ainsi, la période de stage ne m'a pas permise de me déplacer dans chacune des communes et d'organiser des réunions publiques ou informelles qui auraient pourtant assurées davantage la communication auprès des personnes. A la place, j'ai divulgué l'information auprès du réseau du conseil, hétérogènement réparti dans l'agglomération, ainsi qu'aux municipalités en leur proposant une explication de la démarche et des documents préparés (permis de planter et flyers en annexes 9 et 10). Il y a eu peu de retours. Toutefois, un groupe se lance à Rieux, un autre à Langon avec l'école publique à la rentrée prochaine, et un groupe d'habitants y réfléchit à Béganne. Au niveau des municipalités, certaines ont également fait part de leur intérêt et Renac a même fait part d'une initiative similaire prise par certain de ces élus mais la grande majorité n'ont pas émis de réaction. C'est un des défis du mouvement : faire valoir le fait qu'il s'agisse d'un projet collectif donc les répercussions seront bénéfiques pour la commune, et non d'un projet minime de quelques amis voulant jardiner et profiter des espaces publics pour s'adonner à leur activité. C'est en cela que Pam Warhurst et Mary Clear de Todmorden conseillent de commencer par pratiquer et de laisser le pouvoir de l'exemple faire son travail pour convaincre les résidents et faire adhérer les agents publics.

En analysant maintenant le mouvement à Redon même, nous pouvons souligner la dynamique participative des incroyables comestibles et les enjeux auxquels ils doivent faire face. Le groupe a mis en place six espaces potagers (annexe 11). Ils sont placés à différents endroits, plutôt au cœur de la ville afin de se rendre visible et également en vue de réduire la distance à parcourir pour entretenir les points Incroyables Comestibles. La dynamique a engagé une véritable coopération sur le territoire. Les habitants bénéficient de l'aide des agents d'entretiens qui par exemple ont travaillé les sols avant leur première utilisation en tant que potagers et apportent régulièrement de la matière sèche qui servira pour les bacs à composts. Ces bacs ont été mis en place par les services de l'agglomération qui ont aussi proposé une formation compostage à certains des bénévoles. Certains agriculteurs locaux soutiennent le mouvement en leur fournissant gratuitement ou à prix réduits des plants et des matières nécessaires au jardin (paillage, fumier, ...). Un enseignant technique de l'Ime la Rive (établissement qui accueille un public présentant des déficiences intellectuelles) a apporté son aide avec les jeunes de son atelier

de menuiserie en créant des panneaux et étiquettes de bois qui permettront d'identifier les différentes plantations. De nombreuses solidarités se mettent en place entre les différents acteurs du territoire (agriculteurs, centre social, entreprises avec la Biocoop le Héron Bleu, associations avec notamment Un vélo pour l'Afrique, etc), ainsi qu'entre les membres du groupe. Le réseau du groupe est aussi sollicité pour diffuser de l'information par les autres acteurs du territoire. Nous avons élargie au cours de mon stage ce nœud actif de partenaires autour de la dynamique Incroyables Comestibles, notamment en mettant en place des actions communes avec la médiathèque ainsi qu'en s'inscrivant dans le programme « Les Confluences d'été » du projet Confluences 2030¹⁷ porté par l'agglomération (annexe 12).

Le groupe participe à divers événements du territoire (Salon Végétal, les Rencontres de Branféré, Semaine de la nutrition, Atelier plantes du centre social, ...). Les Incroyables Comestibles sont un moyen de questionner et d'ouvrir à des thématiques plurielles. Cet été, il a fait le choix d'interroger les espaces publics et leur appropriation par les habitants en proposant un parcours de balade (annexe 12) et en invitant des artistes amateurs et professionnels à s'exprimer de manière libre. Créateur d'événements culturels, le groupe propose également dans le cadre de Confluences d'été une journée particulière. Deux ateliers auront lieu au cours de la journée : un le matin en partenariat avec la médiathèque pour mettre en évidence le lien jardin-livre et faire découvrir la grainothèque, un second l'après-midi animé par un artiste qui proposera aux personnes présentes de construire une œuvre d'art collective. Le soir une balade accompagnée de musiciens se conclura par un pique-nique partagé. Ce programme reflète les valeurs du mouvement : découvertes, apprentissage, rencontres et partages seront au rendez-vous.

Formidable levier pour la participation et la cohésion dans la ville, le groupe de Redon doit tout de même faire face à un certain nombre d'enjeux et est parfois confronté à des difficultés, internes comme externes. Concernant les difficultés externes qui pèsent sur le groupe, l'aspect financier est un obstacle de taille. Le manque d'argent joue un rôle de frein dans la démarche à Redon, notamment en terme de communication. En plus de ne pouvoir informer sur ses actions publiques, cette limite dans la communication résonne aussi sur la participation et la prise en main par les habitants de projets. Pour le moment le mouvement reste peu connu dans le secteur. Et le manque de monde sur les bacs surcharge les bénévoles qui s'essouffent ou se consacrent à l'existant et ne peuvent envisager d'étendre leurs actions sur d'autres espaces et communes avoisinantes. Rassembler les gens, et pas seulement lors de fêtes est un véritable enjeu à relever. D'un point de vue interne, nous pouvons nous poser la question d'une stratégie, d'une vision

¹⁷Le projet de Confluences 2030 est issu d'un partenariat entre Redon Agglomération, la ville de Redon et la ville de St-Nicolas-de-Redon. Une réflexion a été menée à partir de 2015 sur le devenir des quartiers portuaires. Une équipe de maîtrise d'œuvre a été sélectionnée en mai 2019. Elle sera chargée de concevoir un projet d'urbanisme global sur l'ensemble du périmètre Confluences en respectant le plan guide d'orientation validé en novembre 2018. L'objectif est de rendre le territoire attractif, en faire un projet de proximité et s'inscrivant dans une démarche de transition. Une première édition du projet est mise en place pour l'été, qui vise à faire converger les initiatives locales qu'elles soient associatives, municipales, ou citoyennes. Pour en savoir plus, consulter le site internet de Confluences 2030 à l'URL suivante : <https://www.confluences2030.fr/>

commune. Certains membres du groupe proposent des actions d'amplitude et multiplient les partenariats. Sur ces demandes, nous avons pris contact avec des établissements scolaires, avec les commerçants du centre-ville de Redon, avec d'autres habitants, etc. Cependant ces initiatives ne sont menées que partiellement et décrédibilise la démarche. Cela s'explique par le fait que les bénévoles manquent de temps pour déjà gérer les espaces potagers existants et qu'une partie d'eux ne souhaitent pas s'investir au-delà. Ce manque de temps était un point redondant en cette période de printemps. Il doit être réellement considéré et questionné. Est-ce un problème d'éparpillement dans une multitude de projets ? S'agit-il d'un trop petit nombre de bénévoles pour les espaces cultivés ? Et dans ce cas, le collectif est-il suffisamment ouvert à de nouvelles venues et inclusif ? Cela vient-il d'une exigence trop forte de production par rapport à la disponibilité que veulent bien donner les membres au mouvement ? Déployer la démarche semble être un vœux commun mais concrètement peu sont prêt ou peuvent s'investir dans ce sens. Et ce n'est évidemment pas une exigence puisqu'il s'agit, il est important de le rappeler, d'une activité bénévole qui doit susciter du plaisir et non des contraintes. Toutefois, il est nécessaire que le groupe soit clair sur ses capacités et objectifs afin de ne pas démotiver des membres ou créer des conflits. C'est ici un enjeu propre à toute dynamique collective, la communication est essentielle et permet de comprendre que les désirs et enjeux des uns ne sont pas forcément les mêmes que ceux d'autres membres.

2 Une nouvelle dynamique qui fait sens dans les territoires

Le mouvement des Incroyables Comestibles est particulier en ce sens qu'il tend à créer une dynamique large invitant un maximum de personnes à y participer. Il ne s'arrête pas aux amateurs du jardinage ou aux militants écologistes et prétend au contraire être un phénomène collectif et inclusif.

2.1 Une implication citoyenne au sens large

Les fondations de nouvelles sociétés ne peuvent être solides que si elles sont construites par et pour la base, les habitants. La priorité de la démarche Incroyables Comestibles est donc d'impliquer un maximum de personnes, de les rendre visibles en tant qu'acteurs du changement, aux yeux des décideurs notamment. Car comme le dit Pam Warhurst les décisions politiques sont bien souvent prises sans inclure les gens qui en subissent les conséquences, ce qui les rend peu efficaces. Pour en faire un mouvement de large ampleur, et pour créer une cohésion sociale à l'échelle du territoire, il convient de ne pas afficher de couleurs politiques ni de classes sociales. L'objectif est que l'action proposée parle à chacun pour des raisons multiples et pouvant être

différentes. Peu importe puisqu'il y aura toujours le langage commun de la nourriture avec, en toile de fond, la volonté de rendre les territoires plus durables et bienveillants. La devise est donc la suivante : « you eat, you're in » qui signifie que le simple fait de piocher une feuille de menthe dans ces jardins urbains solidaires rend un individu acteur du mouvement. Cette vision inclusive permet d'inviter implicitement un public très large à s'intéresser à ce qui est fait, et pourquoi pas à y prendre part ensuite. Ainsi, et en refusant l'emploi d'un langage trop décourageant ou trop technique sur les enjeux de la transition, les Incroyables Comestibles tentent d'abattre les éventuelles barrières sociales ou psychologiques qui feraient de cette initiative une démarche réservée aux classes moyennes, aux gens déjà investis ou aux « sachants ». Ouverts à tous, le mouvement offre des temps de dialogue, de rencontres et permet une valorisation des compétences de chacun. Si l'on ne se sent pas la main verte, on sera fortement apprécié à la cuisine ou pour travailler l'axe de communication par exemple.

Mais il ne suffit pas de le clamer pour que les Incroyables Comestibles soient réellement inclusifs. Comment faire alors ? Les adultes peuvent être bloqués par des peurs : peur de jardiner lorsqu'on en a jamais fait, peur de ne pas savoir faire ou de mal faire, peur d'aller au devant d'un groupe qui semble du dehors déjà constitué et fermé, etc. Les enfants, au-delà du fait qu'en soi il est essentiel de les intégrer à de telles démarches, peuvent constituer un levier face à ces peurs. Leur excitation et leur curiosité permettra d'abaisser quelques barrières. Il faut aussi aller au devant des habitants et des différents publics. Des potagers le long d'un canal inviteront les plaisanciers et autres touristes ou promeneurs à découvrir ce qui est fait ; d'autres peuvent être mis au niveau d'écoles et d'universités, d'hôpitaux ou de maisons de retraites, d'entreprises ou de médiathèques. Ce sont autant d'invitations à la découverte, à la rencontre et à la réflexion.

Souvent considéré comme un mouvement de classe moyennes, il peut être difficile de faire connaître ces possibilités d'actions aux gens en situations de précarité par exemple. Alors même qu'au contraire elles seraient plus pertinentes encore pour eux. Ayant des moyens faibles, ils n'ont pas facilement accès à une nourriture saine et n'ont pas souvent le temps ou même le lieu de cuisiner et de prendre des repas en famille. Qu'en a disposer de petits espaces de jardins individuels, c'est chose rare dans les logements sociaux. De même, se pose la question du temps et de l'énergie à consacrer pour des projets communautaires quand la vie au quotidien est déjà source de fatigue et de tensions. Il s'agit alors de lancer les Incroyables Comestibles au sein même de ces logements, de communiquer sur ces possibilités et d'accompagner les personnes montrant un intérêt pour en initier la démarche au pieds des immeubles. C'est ce que nous avons commencé à faire avec une nouvelle habitante d'un quartier HLM à Redon. Le plus dur est alors de rentrer en contact avec les résidents sans être intrusif et porter un projet tout fait. Il est important de bien monter le projet avec eux, dans toutes ses étapes pour qu'il soit communément accepté et prit en main ensuite.

2.2 L'expérience d'une nouvelle réalité

Espaces de partage et de convivialité, les potagers Incroyables Comestibles rassemblent les gens et tissent des liens de solidarités. Les personnes expérimentent alors l'entraide, la bienveillance et le partage avec des gens d'horizons différents et cohabitant sur un même territoire qu'ils souhaitent améliorer. Au risque de nous répéter, mais il s'agit d'un point majeur qui donne la force à cette dynamique, le mouvement n'exclut personne et est un formidable levier de cohésion dans les communes, intra et inter-générationnel. La solidarité prend place naturellement, chacun mettant à disposition son temps et ses compétences au service d'un projet commun. Puis au-delà de ce projet de jardins, l'entraide persiste et s'inscrit dans la commune.

Les dynamiques citoyennes sont moteurs d'une transformation de ces territoires. Par exemple, la ville de Todmorden est aujourd'hui citée mondialement comme un exemple à suivre. C'est une ville qualifiée de durable, attractive, qui attire des touristes venant du monde entier. Alors qu'auparavant, elle n'était pour la plupart qu'un lieu de passage, un territoire gris et sans avenir, marqué par la désindustrialisation.

2.3 Un mouvement logique auquel adhère une diversité d'acteurs

Sans même entrer dans le détail de ce pourquoi il s'agit bien d'un mouvement de transition sociétale, ce que nous démontrerons ultérieurement, nous pouvons dès à présent mettre en évidence que son principe fait sens : cultiver des fruits et légumes, à libre disposition de tous gratuitement. La logique qu'il propose le rend facilement acceptable par les acteurs du territoire. En effet, quelles oppositions soulever à un tel projet ? Bien sûr des réticences apparaissent mais elles sont plus souvent dues à une méconnaissance et à des peurs pouvant être dépassées. De manière générale, le projet d'agriculture urbaine solidaire fait consensus, et ce au regard de critères multiples et propres aux différents acteurs. Il mobilise une diversité d'acteur pour faire de la ville, du territoire un lieu résilient, plus durable et marqué par une bienveillance porteuse de solidarités. Regardons maintenant par groupes d'acteurs les intérêts et risques à s'engager dans un tel mouvement :

- Les acteurs publics (collectivités, élus, agents techniques)

D'un point de vue pratique, les collectivités perçoivent rapidement l'intérêt de laisser les habitants s'occuper d'une partie des espaces verts qui doivent sinon être entretenus par la commune. Et si elles décident d'y participer elles-mêmes de manière active, cela fait toujours sens : au lieu d'acheter des plantes ornementales, elles opteront pour des plantes qui permettront de se nourrir gratuitement sur les espaces publics. L'organisation est certes un peu différente pour les agents mais non moins intéressante. La peur mise en avant, notamment à Redon, est celle d'un désordre et d'un éventuel abandon par les habitants. Cette vision du désordre dépend bien évidemment des agents d'entretien et de la manière dont les habitants vont jardiner. Nous ne sommes

généralement pas habitué à voir pousser des légumes qui apportent une autre esthétique. La question de l'abandon de la prise en charge par les habitants et d'éventuels conflits en résultant peut être partiellement résolue par l'établissement d'une charte qui met en avant la responsabilité de chacune des parties prenantes. Ce projet génère un changement et peut être perçu comme une perte de contrôle par les décideurs publics des espaces dont ils ont la charge. Il peut être vu également comme une perte d'opportunité : ces espaces pourraient servir à des projets plus « utiles » et « rentables ». Ce ne sont qu'au travers des discussions sur les objectifs et les bénéfices d'un tel projet que ces peurs pourront être soulevées et les incertitudes palliées. Dans la plupart des villes, les agents d'entretien apportent même leur aide aux groupes d'habitants.

Le mouvement peut être un véritable atout pour la commune, la rendant plus attractive. Les bénéfices d'un tel projet d'agriculture urbaine solidaire sont pluriels. Tout d'abord, il tend à augmenter directement le bien-être de la population. Par l'accès à une nourriture saine et gratuite et/ou par les changements de mode d'alimentation qu'il sous-tend. Ainsi que par un apport dans la vie local en terme de solidarités, de création de lien, de bienveillance. Le projet, s'il est approprié par les habitants, renforce la cohésion sociale sur le territoire. Dans ce sens, des événements de différentes envergures sont souvent lancés et animent donc la commune. Les Incroyables Comestibles proposent aussi un verdissement des espaces extérieurs ce qui, en addition du charme que cela apporte à l'image du territoire, sont une solution à plusieurs problématiques du changement climatique qui touche les villes : ruissellement des eaux pluviales et inondations, îlots de chaleur, perte de la biodiversité, etc. Par ailleurs, le projet invite les habitants à participer à la vie publique de la commune. Cultiver sur un espace public est un premier pas accessible qui permet au citoyen de prendre conscience de sa légitimité à s'exprimer et agir dans la vie communale. Cet essor de la participation citoyenne sera stimulé par les partenariats qu'établissent les Incroyables Comestibles et la coopération qu'ils installent avec les différents acteurs du territoire : travail avec les écoles et autres établissements publics, avec un centre social, les élus, les entreprises, les associations du territoire, etc. Et d'un même temps, les Incroyables Comestibles tendent à développer une économie locale en valorisant en elle-même cette notion du « local » et/ou en créant des projets avec les acteurs en présence à cette échelle spatiale. Tout ceci met en valeur la ville ou la commune qui peut alors se présenter comme un territoire de caractère, fort de son engagement citoyen. La dynamique participative que peut créer le mouvement lui offre une nouvelle image attractive.

- Les acteurs économiques locaux (producteurs, restaurateurs, autres entreprises...)

Nous pourrions penser que produire de la nourriture dans les espaces publics n'impacte en rien les entreprises locales, ou qu'au contraire par la gratuité cela joue négativement sur les commerces et producteurs. Pourtant, au contraire, l'expérience démontre que la dynamique lancée par le mouvement est large et que les acteurs économiques locaux ont tout à y gagner. Les

habitants vont être amenés à s'intéresser davantage à l'origine de ce qu'ils ont dans leurs assiettes et se tourneront ainsi vers des producteurs locaux respectueux de l'environnement. Les commerçants et les restaurateurs disent aussi profiter de ce mouvement. A Todmorden, les petits commerces font la promotion des produits fabriqués localement, aux touristes notamment, tandis que les restaurateurs utilisent une partie de la production également pour leurs plats. Les Incroyables Comestibles impulsent aussi dans certaines villes des orientations nouvelles en terme de politiques publiques qui vont favoriser l'implantation de nouveaux producteurs. Nous en présenterons des exemples dans le second chapitre de cette partie. De même les habitants investis peuvent enclencher de nouveaux projets s'inscrivant dans une même optique de développement local favorables aux acteurs économiques : monnaie locale, événements et festivals, ...

- La population

Nous avons déjà développé en quoi les Incroyables Comestibles sont un mouvement inclusif et attractif pour les habitants d'une commune. Il fait sens pour de multiples raisons : accès à une nourriture saine ; apprentissage du jardinage et de la cuisine ; lien social et solidarités ; rencontre entre personnes différentes (culture, génération, classe sociale, habitudes,...) ; partage de savoirs ; sentiment d'appartenance à un groupe ; sentiment d'être acteur de sa commune et envie de s'investir davantage ; rapport à la nature et action écologique ; climat de confiance et de bienveillance dans les lieux publics ; etc.

Mettre en place des potagers urbains est relativement facile. Sans prétentieux au départ, ces projets sont simples à intégrer et enlève un possible sentiment d'illégitimité dans l'action et dans les décisions.

Chapitre 2. Un potentiel d'implication citoyenne pour la transition des territoires

Les Incroyables Comestibles, nous l'avons vu, ne se limitent pas à cultiver des fruits et légumes sur les espaces publics. En toile de fond de ces actions se pose la question du futur de nos sociétés. Comment œuvrer pour un avenir plus stable et plus bienveillant pour nos enfants ? Telle était la question soumise par Pam Warhurst et Mary Clear lors de la première réunion publique organisée à Todmorden. L'objectif n'est pas nécessairement de parvenir à une autosuffisance alimentaire mais bien d'amener les gens à réfléchir, à se questionner, sur leurs modes de vie et l'état de la planète. Et dans un même temps, à prendre conscience de leur capacité à agir et à devenir de véritables acteurs du changement.

1 Un support de dialogue pour les enjeux à venir

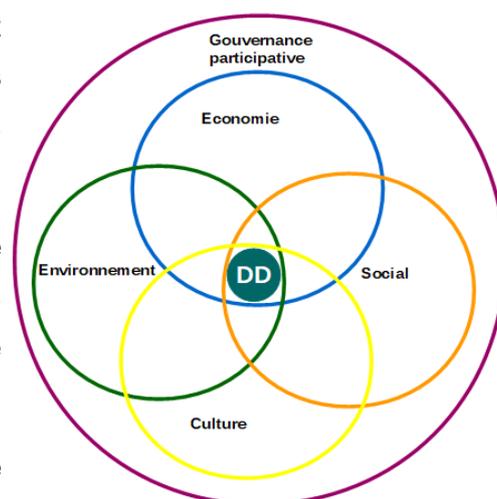
Lorsque l'on parle de la nécessité d'une transition énergétique et écologique, il est souvent fait état de notions complexes tels que les pics pétroliers, la capacité de charge de la planète ou encore la résilience ; et de faits accablants qui bouleversent les gens. Se sentant démunis et dépassés face aux prédictions peu optimistes de l'avenir, ces derniers vont ou bien s'y résigner, l'oublier dans leur quotidien, ou bien tout simplement rejeter totalement les messages passés. Cela s'explique tout d'abord par des barrières cognitives qui soit nous empêche de voir les dangers qui ne relèvent pas du visible et de l'immédiat, soit tendent à accoutumer les gens aux annonces et ne les font plus réagir, soit encore les apparentent à des mythes nous expliquent Pablo Sévigné et Raphaël Stevens dans leur livre de collapsologie (2015:p.219-228) "Comment tout peut s'effondrer". Ils ajoutent que "pour que les gens prennent au sérieux une menace, il [est] nécessaire qu'ils soient bien informés de la situation et qu'ils disposent d'alternatives crédibles, fiables et accessibles". C'est dans ce second axe que s'inscrit le mouvement des Incroyables Comestibles : proposer des actions concrètes, simples qui renouvelleront pourtant les lieux de vie. Et de manière indirecte mais pourtant bien réelle, il amène la réflexion sur différents enjeux de transition. Le thème de l'alimentation locale incite en douce les gens à réfléchir au besoin de changements. Pourquoi ? Car la nourriture est un langage universel, qui fédère en faisant fis des différences socio-culturelles et qui est à la base de beaucoup d'autres discussions.

Si l'on reprend les trois piliers classiques du développement durable, auxquels nous pouvons ajouter le pilier de la culture et celui, transversal, de la gouvernance, nous apercevons rapidement le lien direct de l'alimentation dans toutes les composantes du schéma.

La question de la nourriture met en exergue une diversité d'enjeux et, sans prétendre à une exhaustivité, nous allons montrer à présent comment ces questions peuvent être abordées de manière plus ou moins détournée.

Cultiver des fruits et légumes renoue le rapport de l'Homme à la nature. En remettant les mains dans la terre, les participants reprennent contact avec leur environnement naturel et prennent le temps de l'observer. Ils peuvent alors se questionner sur le rôle des auxiliaires de potager, sur la disparition de certains insectes et pollinisateurs, sur l'artificialisation des sols et les problèmes de gestions des eaux pluviales. En s'intéressant aux pratiques de jardinage, ils se sensibiliseront aux

Les piliers du développement durable (DD)



écosystèmes et aux services qu'ils rendent pour les civilisations (régulation de la chaleur, captage de CO₂, pollinisation,...), à la biodiversité et à sa nécessaire protection. Ils penseront aussi davantage à leurs gestes du quotidien, prenant conscience que l'utilisation de produits chimiques n'est pas anodine, que l'eau de leur bain n'est pas illimitée et qu'un déchet ne disparaît pas dès qu'il est mis à la poubelle même si on fait l'effort de trier. De cela découlent un ensemble de considérations économiques telles que la privatisation de l'eau ou encore nos sociétés de consommation. Une sensibilisation au gaspillage alimentaire prendra place tout naturellement.

Cultiver ses légumes amène un nouveau regard sur ce que l'on a dans l'assiette. D'où provient ce que l'on mange ? Et comment cela a-t-il été produit ? Un questionnement sur l'agriculture va de pair avec cette activité. Non seulement les nouveaux jardiniers vont apprécier la fraîcheur de leur production, et auront ainsi plus de difficultés à revenir à des carottes parfaitement formées et sous emballage des grandes surfaces, mais ils s'interrogeront en plus sur les impacts de ces produits sur leur santé et l'environnement. Dans l'acte d'achat de nouveaux questionnement apparaîtront, concernant l'utilisation de produits phytosanitaires, la provenance de leur nourriture, le respect de l'animal, etc. Ils seront donc plus à même de se tourner vers des modèles agricoles de démarche vertueuse. Et pour s'assurer d'une telle démarche, rien de tel que de se tourner vers les producteurs locaux. La notion du local est ainsi vite mise au goût du jour. D'autant qu'elle suggère une nouvelle dimension sociale qui fait consensus. Connaître les gens à qui l'on achète sa nourriture apporte un autre sens et forme des solidarités ainsi qu'une compréhension mutuelle enrichissante. Les circuits courts bénéficient par ailleurs au développement des villes et villages par des retombées locales et la création de nouveaux emplois. C'est une manière de reprendre le contrôle sur ce que l'on mange, en évitant aussi par exemple d'être piégé par la hausse des prix due aux intermédiaires et à l'augmentation du coût de l'énergie (qui se répercute sur les transport et donc les consommateurs). Outre la dynamique qu'elle apporte, la question du local répond aussi aux enjeux liés aux énergies: épuisement des ressources naturelles, pollution et réchauffement climatique. Partant de simples plantations de tomates dans un bac, nous pouvons être sensibilisés à notre utilisation et notre fourniture en énergie.

Mais revenons de nouveau au potager. Si l'on s'interroge sur nos pratiques, nous remarquons que jusqu'à la première moitié du XX^{ème} siècle l'acte de jardiner était répandu. Aujourd'hui, ces activités peuvent faire peur à certains du fait d'une perte des savoirs-faire. Les Incroyables Comestibles permettent de partager entre voisins, entre habitants des connaissances autour du potager, de la conservation, de recettes, etc. Une cohésion sociale s'instaure peu à peu, faites de discussions au détour d'un bac, et d'entraide. Un effort commun est réalisé pour rendre des espaces comestibles. Les Incroyables Comestibles sont donc un moyen de développer des solidarités et de réinventer le lien social qui tisse un quartier ou une ville. En alimentant la vie sociale des participants, il valorise aussi l'axe culturel, par l'échange de recettes traditionnelles ou d'astuces de jardinage de pays

différents, par des festivités thématiques, etc. Fédérateurs, les Incroyables Comestibles portent le regard au delà des différences qu'elles soient socio-économiques ou culturelles et avive la curiosité de l'autre. En donnant un accès libre et gratuit aux récoltes, le mouvement apporte un soutien à des gens en situation de précarité pour lesquelles l'accès à une nourriture saine est loin d'être évidente, ou encore à des gens en marge (souvent la précarité jouant facteur d'isolement). Le mouvement dynamise la vie publique : les participants se sentent plus acteurs de ce qui se passent dans la communauté puisqu'ils prennent conscience qu'ils peuvent y jouer un rôle. L'utilisation d'espaces publics pour cultiver des légumes ne peut se résumer à la volonté de produire son alimentation mais il s'agit bien de la volonté de vivre autre chose. Laurence Baudalet, ethno-urbaniste et co-auteur du livre "Jardins partagés : utopie, écologie, conseils pratiques" (Terre vivante, 2008) écrit que ceux qui s'impliquent dans les jardins partagés, qui sont une forme similaire d'agriculture urbaine collective, "sont des gens qui veulent connaître leurs voisins et s'investir dans une forme de citoyenneté, car ils montrent aussi plus de vigilance vis à vis des décisions politiques". Ce mouvement collectif, qui met un point d'honneur à inclure le plus grand nombre et la plus grande diversité permet de mettre en lumière une expertise d'usage des habitants au niveau de la gouvernance locale. S'appropriier les espaces publics est un acte politique, non pas dans le sens de partis mais dans le fait qu'il s'agit de participer à la vie de la cité (polis en grec) et donc à la chose publique. Comme le dit Laurence Baudalet, les gens vont davantage considérer ce qui se passe dans leurs communes et se questionner sur l'intérêt général. En participant, ils entreront en tant que nouveaux acteurs dans la gouvernance, forts de leur expertise citoyenne sur les besoins réels des individus plus invisibles (personnes précaires, éloignées de la politique ou de la vie associative jusqu'alors, ...).

2 Des petites graines pour un changement plus global ?

Ce sont par de petits gestes à la façon du colibri de Pierre Rabhi¹⁸ que les Incroyables Comestibles transforment peu à peu les territoires, en ouvrant des petites fenêtres de réflexions sur le fonctionnement de nos sociétés et en transcendant l'inertie qui les caractérisent face aux enjeux actuels et à venir. En passant à l'acte de manière modeste au départ, les collectifs Incroyables Comestibles qui se créent sèment les bases de nouvelles communautés et sociétés à réinventer. Finis les discours qui paralysent, planter est un acte simple et accessible à tout un chacun, susceptible de faire pousser des projets surprenants et innovants. *"C'est comme si*

18 L'histoire du colibri est une légende amérindienne rapportée par Pierre Rabhi pour illustrer le mouvement Colibris dont il est l'un des fondateurs. Cette légende raconte qu'un jour il a eu un grand feu dans une forêt. Les animaux, pétrifiés observaient les ravages impuissants. Un petit colibri, lui, choisit de d'agir et fit des allers-retours pour prendre de l'eau dans son bec et le jeter sur le feu. Un autre animal lui dit que ce n'est pas avec ça que l'incendie va cesser, ce à quoi le colibri répond qu'il en est conscient mais qu'au moins il fait sa part.

cultiver pour l'autre procurait une sensation nouvelle, ouvrait d'heureuses perspectives, rendait l'espoir qu'un autre monde est possible en étant nous-mêmes acteurs du changement" écrit François Rouillay, cofondateur des Incroyables Comestibles France, dans la préface du livre "Les Incroyables Comestibles » de Pam Warhurst et Joanna Dobson (2015 : p.12). Il est question de sens, il est question d'imagination. Les citoyens reconnaissent qu'ils peuvent eux-mêmes changer la trajectoire que prend leur territoire et leur vie, en innovant et en s'investissant de manière très concrète pour la transition. C'est ainsi qu'ils amèneront les décideurs à les suivre, en commençant d'abord, et en montrant que d'autres choix de sociétés sont possibles. L'agriculture urbaine peut constituer les premiers pas de cette transition.

2.1 Les Incroyables Comestibles

Auteurs de nouvelles dynamiques, les Incroyables Comestibles partent de ce qu'ils ont et non de ce qu'ils manquent. Et de là, ils sont capables de construire une multitude de projets dont nous allons aborder quelques exemples.

- L'appropriation des espaces publics

Avec le groupe Incroyables Comestibles de Redon s'est posé la question de la réappropriation des espaces publics par les habitants. Décidé à faire des terrains publics des lieux d'expression, ils invitent durant l'été des artistes amateurs locaux à exposer aux pieds des jardins et proposent un parcours de balade estival invitant les habitants et touristes à venir découvrir les richesses culturelles de la ville. Un événement sera organisé sur une journée, intégrant aussi des musiciens locaux. En créant des événements autour des jardins, les groupes Incroyables Comestibles invitent les citadins à sortir de leurs logements et à se rencontrer à l'extérieur. Ils incitent également à réfléchir sur l'utilisation de ces espaces qui sont à disposition de tous. Ce sont ainsi des lieux de rencontres et d'expressions.

- Une éducation autrement

Dans le contexte de crise environnementale, les enfants d'aujourd'hui et futurs adultes de demain vont être confrontés à un des sociétés en mutation soumises à de multiples tensions et problématiques. Pour anticiper cela, des écoles alternatives se créent et viennent compléter les écoles classiques. Les modèles proposés favorisent le développement de multiples compétences rendant l'enfant autonome, lui prodiguer des connaissances et savoirs-faire essentiels. Ces nouvelles pédagogies (Freinet, Steiner, Montessori, ...) proposent notamment un équilibre entre le travail intellectuel et le travail manuel, et des méthodes d'apprentissage plus ludiques qui éveillent l'intérêt des jeunes. Les Incroyables Comestibles y ont alors toute leur place et sont appropriés par certains enseignants qui voient la nature comme un support d'apprentissage pertinent et plus efficient puisque plus enthousiasmant. En plus de servir de support pour les mathématiques ou les

sciences, le potager est un lieu de reconnexion de l'enfant à la nature. Celui-ci va recréer un lien souvent perdu entre la production de légumes et ce qu'il a dans son assiette, en passant par la cuisine également. Dans le cadre de mon stage au conseil de développement j'ai rencontré des institutrices de l'école Léo Ferré à Langon. Utilisant d'ors et déjà les plantes comme base de quelques-uns de leurs enseignements, elles désirent approfondir cette démarche et nous avons pu envisager ensemble comment l'école pourra à la rentrée prochaine s'approprier la démarche Incroyables Comestibles. Démarche qui permettra selon leur souhait d'en plus « ouvrir l'école sur la commune » (Solène Legaudu-Loizance, institutrice des CE1-CE2). A Todmorden, là où a commencé le mouvement, chaque école dispose aujourd'hui de son potager et un projet d'aquaponie a été lancé à partir de 2013 avec l'établissement Tod High School jusqu'en 2018 année qui marque son arrêt par manque de fonds financiers. Ce projet a même permis de créer de nouvelles spécialité dans l'établissement avec la formation professionnelle en agriculture et en horticulture.

- Vers une nouvelle politique alimentaire

En 2014, la ville française Albi s'est engagée avec les Incroyables Comestibles pour une démarche d'autosuffisance alimentaire à horizon 2020. Elle s'appuie de l'exemple de Todmorden, et incite aux développement de formes urbaines d'agricultures. Les espaces incroyables comestibles se sont multipliés, ainsi que des jardins partagés. Outre les incroyables comestibles, ils mènent ce projet avec d'autres partenaires locaux (maraîchers, conseils de quartiers, parents d'élèves, ...). La ville rachète des terres agricoles qu'elle met en location pour des agriculteurs biologiques devant vendre dans un rayon de 20km leurs produits pour une vente de proximité. D'autres villes ont décidé de prendre cette voie, dont Rennes en 2016. Elle est labellisée « Ville comestible de France »¹⁹ et a mis en place un plan d'alimentation durable. La municipalité a lancé un appel à projets économiques pour la zone de la Prévalaye qui représente 450 hectares de terres. Plusieurs surfaces ont été mises à disposition. Il y a notamment Perma G'Rennes, une micro-ferme intensive en permaculture. Le maraîcher Mikaël Hardy explique qu'il arrive à obtenir des rendements quatre fois supérieurs aux rendements classiques alors qu'il n'est installé que depuis 2016²⁰. Au niveau internationale, nous pouvons citer la commune Cloughmills d'Irlande comme autre exemple. La démarche Incroyables Comestibles s'y est impulsée en 2009 et a très bien prise, avec notamment une forte représentation des jeunes. En 2013, elle lance une mesure « Incroyables Comestibles » pour les villes de la région. Les signataires sont alors tenus d'augmenter leur production locale et de mener à bien des actions de sensibilisation pour promouvoir les circuits courts.

19 Label citoyen créé par l'association nationale des incroyables comestibles, qui engage les villes et villages dans une démarche d'autonomie alimentaire.

20 Intervention de Mickael Hardy à la conférence "Demain des villes en transition ?" de Robs Hopkins à Chartre de Bretagne le 19 avril 019.

- La nourriture comme premier pas vers une économie locale durable

La démarche Incroyables Comestibles mène les habitants à agir localement. Collectivement, ils élargissent les actions en montant des projets divers : brasseries locales, magasins d'aliments de proximité, restauration à base de produits locaux, installations de nouveaux producteurs et artisans (apiculteurs, éleveurs, tisserands, ...), etc. Le mouvement d'agriculture urbaine sert d'étincelle à une dynamique locale qui peut intégrer la sphère économique.

2.2 L'alimentation : un talon d'Achille qui trouve une réponse dans l'agriculture urbaine

L'alimentation est, selon Rob Hopkins, fondateur du mouvement des Villes en Transition²¹, l'un des deux principaux enjeux auxquels nous devrions faire face avec l'énergie. En effet, puisque la moitié de la population mondiale est urbaine et que cette tendance s'accroît, l'insécurité alimentaire est forte dans les villes avec la problématique de l'approvisionnement. Chaque jour, des flux de transports acheminent la nourriture dans les zones urbaines qui ne tiendraient pas une semaine d'autonomie. Les villes sont aujourd'hui très vulnérables avec le problème de l'épuisement des ressources naturelles, et même tout simplement avec le réchauffement climatique qui voudrait que l'on n'attende pas la fin des stocks pour arrêter leur exploitation. D'autant qu'elles sont soumises à d'autres tensions et risques (inégalités sociales, pollution, violences,...) que des problèmes d'accès à la nourriture pourraient accentuer. Des initiatives d'agriculture urbaine émergent et se présentent comme des solutions ou au moins une sensibilisation à cette problématique. Les Incroyables Comestibles en sont un exemple. Il en existe d'autres, émergeant d'habitants revendicateurs et/ou désireux de prendre leur avenir en main en innovant. Ils apparaissent dans plusieurs pays, portés par la société civile, souvent pour répondre à des manques. Nous en présenterons des exemples.

- La ville de Détroit : des potagers urbains comme réponse à une crise

Dans cette ancienne ville industrielle, l'agriculture urbaine est apparue comme une nécessité et a permis son renouveau. La désindustrialisation a frappé de plein fouet Détroit qui a été déserté par la majeure partie de la population. Les habitants restés sur place sont principalement dans des situations de précarité. Les peu de moyens dont ils disposent ne leur permettent pas d'accéder à une nourriture saine, et la ville est soumise à une forte insécurité alimentaire. Sous l'impulsion de quelques résidents, des espaces ont été squattés sans autorisation dans lesquels ont été installés des potagers et des serres. Peu à peu, Détroit s'est transformé en ville agricole. Les friches

21 Rob Hopkins, enseignant en permaculture, a lancé dans la ville anglaise de Totnes ce mouvement après avoir imaginé un modèle de Transition avec ses étudiants de Kinsale (Irlande). Il a sensibilisé les habitants de Totnes sur les problématiques environnementales actuelles et les enjeux auxquels ils devront faire face (alimentation, énergie, ...) suite à quoi ces derniers ont décidé d'agir en mettant en œuvre une diversité d'initiatives. Un réseau des Villes en Transition s'est créé, regroupant les communes dans lesquelles des groupes d'habitants mènent des actions positives et porteuses pour l'avenir.

industrielles, terrains vagues et autres espaces verts ont été massivement récupérés par les habitants. La municipalité a suivi en lançant un programme permettant à chacun de récupérer des parcelles pour cultiver de quoi se nourrir. Cette démarche d'autosuffisance alimentaire a permis de redessiner la ville dans son aménagement et dans son organisation. Et, puisque le besoin primaire de l'alimentation a été « résolu », les gens ont pu réfléchir au-delà et engager la ville dans une véritable transition. L'économie locale s'est développée, des espaces culturels ont fleuri, et les solidarités également avec pour conséquence notable une baisse de la criminalité. L'agriculture a ainsi renoué les liens et un esprit communautaire, en répondant au souci quotidien de l'accès à la nourriture.

Détroit n'est pas la seule ville dans laquelle les potagers urbains ont constitué la réponse à une crise. Rosario, ville d'Argentine en est un autre exemple. Les jardins collectifs se sont aussi multipliés dans des villes de contextes différents, par volonté des habitants de se réapproprier l'acte de jardinage et en partageant cette activité avec d'autres, de contrôler ce qu'ils mangent et/ou de verdir les zones urbaines.

- La green guerrilla

La guérilla jardinière est un mouvement apparu dans les années 1970 à New York. Dans ce même objectif de réponse à l'insécurité alimentaire et de relocalisation alimentaire qui apparaissait à Détroit, Liz Christy, une habitante de Manhattan a occupé un terrain vide avec ses amis. Ils en ont fait un jardin communautaire. Cette initiative a été légalisée par la municipalité et d'autres jardins se sont développés à Manhattan alors que le quartier était frappé par une crise et déserté par les classes moyennes. Liz Christy, forte de cette réussite, lance le mouvement de guérilla verte. Il s'agit de lancer des *seeds bombs*, boules de graines, dans les espaces abandonnés. Il est ainsi question de favoriser et valoriser la biodiversité dans les villes en la verdissant. Ce mouvement encourage aussi l'occupation des espaces urbains par les habitants, questionne la propriété privée et favorise des temps et lieux de convivialité dans la communauté. Par son action et l'ampleur qu'elle a prise, une dynamique locale s'est mise en œuvre dans la ville, sans barrière de culture, classes, âges, ou religions.

- Le sharing backyards

Le mouvement *sharing backyards* met lui en contact des particuliers entre eux ou avec des institutions pour permettre aux personnes qui leur propre potager de le prêter ou de la partager avec d'autres personnes désireuses de jardiner. Cette idée, tout comme la guérilla verte, s'est répandu à l'internationale.

L'agriculture dans les villes n'est pas un phénomène récent à l'échelle du monde. La nouveauté réside plutôt dans le fait qu'il touche les pays du nord, industrialisés. Plusieurs mouvements s'y sont développés, à l'initiative des habitants qui souhaitent redonner une place à ces espaces privilégiés. Les jardins se multiplient dans les zones urbaines, et notamment dans les espaces publics, avec ou sans autorisation des collectivités. Lieux de convivialité, ils apportent une nouvelle dynamique dans les quartiers et contribuent à la résilience des villes. Tout comme la démarche Incroyables Comestibles ces actions recréer du lien entre les gens ainsi qu'avec la nature. Elles sensibilisent à la protection de l'environnement, à production locale et saine, tout comme à l'entraide et à la curiosité de l'autre.

Conclusion

Faire évoluer les territoires vers des modèles plus durables et bienveillants est un impératif aujourd'hui. Les sociétés sont soumises à de multiples enjeux qui font pression sur leur fonctionnement et leur stabilité. Cependant, le changement n'est pas chose aisée. D'une part, car son urgence ne semble pas si concrète, ce qui engendre une tendance à repousser les décisions dans le temps. D'autre part, car nous ne savons pas vraiment comment nous y prendre et la tâche peut sembler insurmontable. Les actions individuelles par les changement des modes de consommation et de vie sont une première piste intéressante et relativement accessible à tout un chacun. L'action collective locale est un deuxième pas qui permet l'émergence et la multiplication de petites "révolutions" dans les territoires. Le conseil de développement et les Incroyables Comestibles agissent sur ces deux échelles d'action. En incitant les citoyens à se mobiliser dans leur territoire, ils les invitent à réfléchir sur leurs actes et à mettre en place des projets innovants pour sensibiliser, inspirer et transformer les communes et leurs habitants. En permettant aux gens de se rencontrer, d'échanger et de partager, ils ouvrent les débats sur la transition et valorisent la dynamique des territoires. Ils mettent aussi en lumière la diversité des acteurs y résidant, et la force d'une coopération entre eux, qui mène à des projets locaux d'envergure. Ces mouvements soulignent le rôle primordiale de la société civile. Les changements de sociétés ne se feront pas contre elle mais bien grâce à elle. C'est elle qui a le pouvoir de réinventer le quotidien, de créer des récits positifs et désirables qui seront autant d'invitations à évoluer personnellement et à initier collectivement. Ces collectifs, et principalement le conseil de développement, soulignent aussi les vertus des réflexions ouvertes, co-menées par une pluralité d'acteurs forts de leur expertise propre et de leurs opinions. Leur implication dans les processus de décisions touchant à la vie locale offre une nouvelle dimension aux projets qui intègrent alors l'ensemble des enjeux relevés dans leur complexité, et seront plus facilement appropriés par les résidents des territoires.

Le conseil de développement et le collectif des Incroyables Comestibles ne sont que deux exemples, de formes différentes (l'un est prévu par la loi et l'autre est né d'une idées d'habitants). D'autres dynamiques citoyennes et participatives existent pour transformer pas à pas les territoires et les rendre plus résilients. Le mouvement des Villes en Transition en être un autre exemple que nous avons eu l'occasion d'aborder dans ce rapport. Il se présente comme un réseau fédérant les initiatives locales et alternatives qui contribuent à cette recherche de résilience. En France, un nouveau mouvement émerge depuis février 2019, La Bascule, qui se veut, lui aussi, fédérateur de projets citoyens pour la transition. Il a mobilisé en peu de temps de nombreux bénévoles ainsi qu'une diversité d'organismes déjà engagés, et s'inscrit dans un rôle de lobby citoyen ambitieux pour accélérer le changement.

Bibliographie

Castel-Biderre S., Vitré G. (2017), "Des Conseils de développement au coeur de l'intercommunalité", *Actes du colloque "Quelle gouvernance pour les Intercommunalités"*, Angers, mars 2017.

"Charte du réseau des Conseils de développement bretons – Une ambition collective : Partager et promouvoir des valeurs communes". In : Réseau des Conseils de développement bretons. Décembre 2011. Disponible sur : <http://www.bretagne.bzh/upload/docs/application/pdf/2017-02/charte_du_reseau_des_cd_bretons_sans_annexe-1.pdf. >

CNCD, (2016), "Vade-mecum Conseils de développement". Disponible sur : <https://fr.scribd.com/document/317955541/Vade-mecum-Conseils-de-developpement-mettre-en-oeuvre-la-loi-sur-le-terrain#fullscreen&from_embed>

"Code général des Collectivités territoriales – Inscription des lois NOTRe (article 88) et MAPAM". In : CNCD. Disponible sur : <http://www.paris-saclay.com/fileadmin/images/Agglomeration/160122_CGCT_lois_NOTRe_MAPAM.pdf. >

"Collectivités territoriales : perspectives et enjeux de la loi du 16 décembre 2010". In : Vie publique. 1 mars 2011. Disponible sur : <<https://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/collectivites-territoriales-reforme-2010/collectivites-territoriales-perspectives-enjeux-loi-du-16-decembre-2010.html>>

"Définition Pays / PETR". In : ANPP. Disponible sur : <<https://anpp.fr/payspetr/definition-pays-petr/>>

Dion C., (2015), *Demain, un nouveau monde en marche*, collection Domaine du possible, Actes Sud, Arles.

Dion C., (2018), *Petit manuel de résistance contemporaine*, collection Domaine du possible, Actes Sud, Lonrai.

"Expérimentation régionale sur la participation des jeunes dans les Conseils de développement". In : Réseau des Conseils de développement bretons. 19 septembre 2014. Disponible sur : <https://cdbretagne.org/w/files/PublicationTelechargee2_presentation_projet_experimentation_jeunesse.pdf>

"Fiche outil : Diversifier la composition des Conseils de développement". In : Réseau des Conseils de développement bretons. Juin 2017. Disponible sur : <http://cdbretagne.org/w/files/PublicationTelechargee_Fiche_outil_sur_la_composition_des_CD.pdf>

Hopkins R., Astruc L., (2015), *Le pouvoir d'agir ensemble, ici et maintenant*, collection Domaine du possible, Actes Sud, Lonrai.

Incredible Edible web site. In : <<https://www.incredibleedible.org.uk/>>

Kidd, M.C., (2018), "Incredible AquaGarden : A place for students to learn as they grow", in. Hydromag. In : <<https://hydromag.co.uk/the-feed/incredible-aquagarden/>>

"L'autosuffisance alimentaire à Albi". In : Site officiel de la ville d'Albi. Disponible sur : <http://www.mairie-albi.fr/fr/lautosuffisance-alimentaire-albi>

"Les modèles économiques et l'ingénierie des Conseils de développement bretons". In : Réseau des Conseils de développement bretons. 29 février 2016. Disponible sur : http://cdbretagne.org/w/files/PublicationTelechargee_02.2016_Les_modeles_economiques_et_ingenierie_des_CD_bretons.pdf. >

" *Loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire*", articles 22 et 23. In : Légifrance. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=9C0F35E6855B3B843636A8CAAF4B4F32.tplgfr34s_2?cidTexte=JORFTEXT000000531809&dateTexte=20101217

" *Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République*", article 88. In: Légifrance. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=JORFARTI000030986919&cidTexte=LEGITEXT000030998055&categorieLien=id>

Manier B., (2018), *Un million de révolutions tranquilles*, J'ai lu, Paris.

Servigne P., Stevens R., (2015), *Comment tout peut s'effondrer*, Seuil, Paris.

Site Conseil de développement Pays de Redon-Bretagne Sud. Disponible sur : <https://www.cdredon.bzh/>

Site Redon Agglomération. Disponible sur : <https://redon-agglomeration.bzh/>

Site Réseau des citoyens partenaires, par EPV. Disponible sur : <http://citoyens-partenaires.fr/>

Warhurst P., Dobson J. (2015), *Les Incroyables Comestibles*, collection Domaine du possible, Actes Sud, Lonrai.

Annexes

Liste des annexes

Annexe 1 – Tableau n°1 : Récapitulatif des critères de formation et d'organisation des conseils de développement.....	50
Annexe 2 – Carte du territoire de Redon Agglomération.....	52
Annexe 3 – Carte Alternatiba 2018 : Redon au cœur des alternatives.....	53
Annexe 4 – Délibération de Redon Agglomération sur la composition du CD PRBS.....	54
Annexe 5 – Tableau n°2 : Récapitulatif des activités du CD PRBS.....	55
Annexe 6 – Tableau n°3 : Diagnostic du CDPRBS.....	56
Annexe 7 – Cartes du mouvement des Incroyables Comestibles dans le monde et en Europe.....	57
Annexe 8 – Méthodologies des Incroyables Comestibles.....	58
Annexe 9 – Permis de planter et cahier des charges associé.....	59
Annexe 10 – Flyers sur la démarche Incroyables Comestibles.....	61
Annexe 11 – Espaces Incroyables Comestibles à Redon.....	62
Annexe 12 – Projet dans le cadre de « Confluences d'été 2030 » : prospectus en 3 volets.....	63

Annexe 1 – Tableau n°1 : Récapitulatif des critères de formation et d'organisation des conseils de développement

Territoires concernés	Obligatoire dans les EPCI à fiscalité propre (>20 000 habitants) Possibilité dans les autres intercommunalités
Composition	- Composé de "représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public [...] les conseillers communautaires ou métropolitains ne peuvent être membres du conseil de développement" ²² .

	<p>- Obligation de parité et de représentativité de la population : "l'écart entre le nombre des hommes et le nombre des femmes ne [doit pas être] supérieur à un et [il doit] refléter la population du territoire concerné, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge."²³</p> <p>- Déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'EPCI</p>
Organisation	<p>Organisation libre.</p> <p>Modalités de fonctionnement définies dans les statuts des pôles d'équilibre territorial et rural, et dans les règlements intérieurs des conseils des métropoles.</p>
Missions	<p>Consulté sur "l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre²⁴" de l'EPCI.</p> <p>Possibilité d'émettre un avis ou d'être consulté sur toute autre question concernant l'EPCI.</p> <p>Etablissement d'un apport d'activité obligatoire à destination de l'EPCI</p>
Ressources	<p>"L'établissement public de coopération intercommunale veille aux conditions du bon exercice de ses missions."</p> <p>Rémunération interdite pour les membres du conseil.</p>

22 Article 88 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

23 Issu de l'article ci-dessus mentionné

24 Issu de l'article ci-dessus mentionné

Annexe 2 – Carte du territoire de Redon Agglomération



Illustration 1: Site Redon Agglomération. Disponible sur :<<https://redon-agglomeration.bzh/lagglomeration/territoire-communautaire>>

Annexe 3 – Carte Alternatiba 2018 : Redon au cœur des alternatives

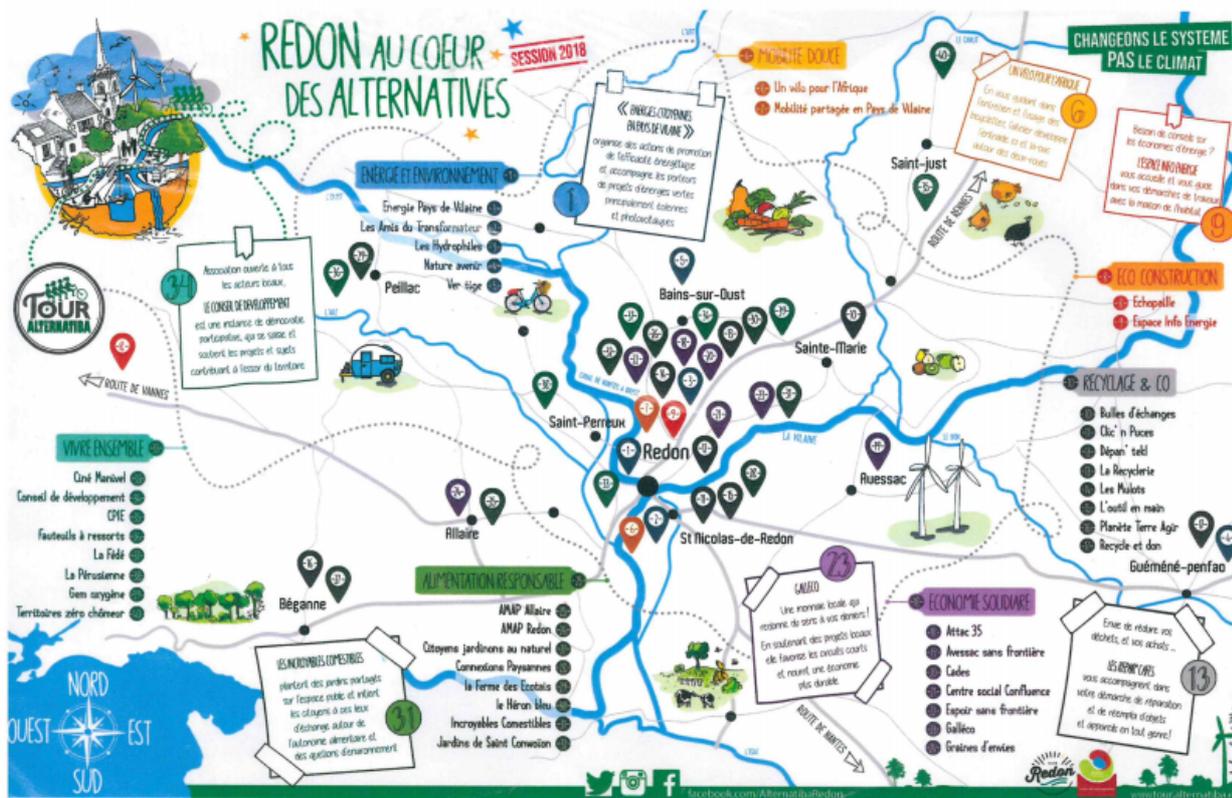


Illustration 2: Office de tourisme de Redon

Annexe 4 – Délibération de Redon Agglomération sur la composition du CD PRBS



3 rue Charles Sillard
CS 40264
35 600 REDON Cedex
Tél. 02.99.70.34.34

Envoyé en préfecture le 03/04/2017
Affiché le
ID : 035-0430007-1-20170327-CC_2017_030-02

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 27/03/2017 Délibération n°4

L'an deux mille dix-sept, le lundi vingt-sept du mois de mars à dix-huit heures, se sont réunis à Redon, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Redon, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi vingt et un mars deux mille dix-sept.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	57
Présents	46
Votants	54
Vote	
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire à l'exception de : Mme Marie-Anne GUYON d'AVESSAC (pouvoir à M. Alain BOUGOUIN), M. Jean-Marc CARREAU de BAINS-sur-OUST (pouvoir à M. Marc DERVAL), Mme Marie-Christine HOULLIER de GUEMENE- PENFAO (pouvoir à M. Yannick BIGAUD), M. Daniel LEGENDRE de GUEMENE- PENFAO (pouvoir à M. Jean PERRAUD), M. Gérard PROVOST de PELLAC (pouvoir à M. Alain GREFFION), M. Franck PICHOT de PIRINE, Mme Françoise FOUCHET de REDON, M. Emile GRANVILLE de REDON (pouvoir à M. Pascal DUCHENE), M. André FONTAINE de RIEUX, M. Philippe LOUET de Saint-Ganton (pouvoir à M. Marcel BOUVIER), M. Patrick GICQUEL de Saint-Ganton (pouvoir à M. Jean-François MARY).

Le Secrétariat de la séance est assuré par Marie-Françoise MARTEL.

ADMINISTRATION GENERALE – Composition du Conseil de Développement de la CCPR

Annexe : composition du conseil de Développement

La présente délibération a pour objet de définir les modalités de constitution du Conseil de Développement de la CCPR et d'en valider la composition

Rapport de monsieur le Président, Jean-François MARY,

L'exercice de la participation citoyenne en Pays de Redon a une histoire déjà ancienne qui s'est appuyée sur les différentes démarches de Pays : le COCAPAR dans les années 70, la démarche Pays-Test en 1995 et enfin le Pays de Redon-Bretagne Sud au début des années 2000.

La loi d'orientation pour l'aménagement durable du territoire du 25 juin 1999, dite « loi Voynet », prévoyait en son article 25 la création de « conseil de développement », en le définissant de la manière suivante :

« Un conseil de développement, composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs est créé par les communes et leurs groupements ayant des compétences en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique. Le conseil de développement s'organise librement. Il est associé à l'élaboration de la charte de pays. Il peut être consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement du pays. Le conseil de développement est informé au moins une fois par an de l'avancement des actions engagées par les maîtres d'ouvrage pour la mise en oeuvre du projet de développement du pays et est associé à l'évaluation de la portée de ces actions. »

Page 1 sur 4
Affichée le 04/04/2017
CC_2017_030



3 rue Charles Sillard
CS 40264
35 600 REDON Cedex
Tél. 02.99.70.34.34

Envoyé en préfecture le 03/04/2017
Affiché le
ID : 035-0430007-1-20170327-CC_2017_030-02

Faisant suite au dialogue constructif engagé entre la CCPR et le Conseil de Développement du Pays de Redon – Bretagne Sud ;

En respectant les principes de parité et de représentativité par classes d'âge tels que fixés par la loi ;

Il est proposé de constituer une commission spécifique du Conseil de Développement de la Communauté de Communes du Pays de Redon comprenant 41 membres + 4 suppléants.

Elle s'organiserait dans le cadre de représentativité suivant :

Monde économique (entreprises, emploi, insertion...)	Vie associative				Vie éducative et formation	Personnalités qualifiées
	Culture	Sport	Social	Environnement		
15 représentants	3 représentants	3 représentants	3 représentants	3 représentants	6 représentants	8 représentants

Soit un total de 41, majoré d'un pool de 4 suppléants

Selon ces principes, la composition nominative de la commission spécifique valant Conseil de Développement de la Communauté de Communes du Pays de Redon est présentée en annexe.

VU l'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Sur ce rapport nous vous proposons de :

- Valider l'association du Conseil de Développement du Pays de Redon-Bretagne Sud en tant que support de la commission spécifique valant Conseil de Développement de la Communauté de Communes du Pays de Redon ;
- Valider la composition annexée de la commission spécifique valant Conseil de Développement ;
- Valider l'association du Conseil de Développement du Pays de Redon-Bretagne Sud en tant que membre représentatif de la société civile au sein du Comité Unique de Programmation (contrat de partenariat Région Bretagne, ITI FEDER Bretagne, Volet territorial du CPER, LEADER) et convenir qu'il nommera, à ce titre au plus tard au 1^{er} janvier 2018, parmi les membres de la commission spécifique, 11 délégués titulaires ainsi qu'un pool de 5 suppléants.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance
Le 27/03/2017 à REDON,
Le Président,



Page 4 sur 4
Affichée le 04/04/2017
CC_2017_030



3 rue Charles Sillard
CS 40264
35 600 REDON Cedex
Tél. 02.99.70.34.34

Envoyé en préfecture le 03/04/2017
Affiché le
ID : 035-0430007-1-20170327-CC_2017_030-02

Depuis cet article a été abrogé ; néanmoins les dynamiques initiées sur les territoires n'en sont pas restées moins actives. Ainsi, l'association du Conseil de Développement du Pays de Redon-Bretagne Sud, créée en octobre 2001, a poursuivi ses activités en lien étroit avec le GIP Pays de Redon-Bretagne Sud. Cela a notamment été le cas en 2012-2013 lors de l'animation de la démarche « Construisons Ensemble » qui a rassemblé plus de 300 personnes et qui a produit la « Charte de territoire 2014-2020 », cadre de référence pour l'aménagement du territoire et les contractualisations associées.

En 2015, le législateur, conscient du vide laissé par l'abrogation de l'article 25 de la loi Voynet, a réintroduit le conseil de développement dans la loi. Ainsi, l'article 88 de la loi NOTRE, transcrit dans l'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), stipule que toute intercommunalité à fiscalité propre de plus de 20.000 habitants doit mettre en place un conseil de développement « composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public. » Ce même article du CGCT prévoit que « la composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes et le nombre des femmes ne soit pas supérieur à un et afin de refléter la population du territoire concerné, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge. »

Les rôles dévolus par la loi au conseil de développement sont :

- être consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale ;
 - donner son avis sur toute autre question relative au périmètre de l'intercommunalité.
- Toutefois, l'expérience du Pays de Redon-Bretagne Sud en donne une lecture plus large et surtout plus dynamique décrivant le Conseil de Développement comme :

- un lieu de réflexion prospective et de laboratoire d'idées en amont des décisions publiques qui permet d'alimenter et d'enrichir les projets de territoire,
- un lien effectif et opérationnel entre le citoyen et la décision publique,
- un espace de dialogue et d'expression entre acteurs d'origines diverses sur des enjeux d'intérêt commun,
- un maillon de la formation à la citoyenneté et de l'intégration des nouveaux habitants,
- un amplificateur des évolutions sociétales et des dynamiques citoyennes.

Le Conseil de Développement du Pays de Redon-Bretagne Sud est reconnu pour la qualité de son travail. Il est particulièrement actif dans plusieurs domaines de la stratégie de territoire dont :

- la contribution à l'organisation du territoire, notamment dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale
- les différentes actions de sensibilisation menées dans le domaine de l'environnement, tant sous l'angle de la réduction des déchets que sous l'angle de la maîtrise des énergies
- les réflexions concernant les politiques éducatives
- les initiatives dans le domaine des mobilités et de l'accessibilité du territoire
- la promotion de la santé, en assurant en particulier le portage de l'Assemblée Territoriale de Santé (ATS) issue du contrat local de santé signé avec les deux agences régionales de santé (Bretagne, Pays de la Loire), mission confiée sur sollicitation du GIP Pays de Redon-Bretagne Sud

Page 2 sur 4
Affichée le 04/04/2017
CC_2017_030



3 rue Charles Sillard
CS 40264
35 600 REDON Cedex
Tél. 02.99.70.34.34

Envoyé en préfecture le 03/04/2017
Affiché le
ID : 035-0430007-1-20170327-CC_2017_030-02

- l'organisation de table-rondes et de débats permettant d'apporter des éclairages sur des problématiques concernant le territoire et les évolutions en cours ou attendues

Il tient aussi une place toute particulière depuis plus de 10 ans dans l'animation des politiques de contractualisation. Précurseur de la démarche, le GIP Pays de Redon-Bretagne Sud avait associé le Conseil de Développement aux comités de programmation des fonds européens et régionaux, dans une représentation paritaire avec celle des élus des collectivités locales. Riche de cette expérience locale, le Conseil Régional de Bretagne a posé cette représentation paritaire comme principe de constitution de l'ensemble des comités de programmation (CUP) de Bretagne.

Spécifiquement sur ce point, compte-tenu de la superposition, intervenue au 1^{er} janvier 2017, des périmètres du Pays et de la CCPR, la Communauté de Communes doit, en tant qu'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, se doter d'un conseil de développement conformément à l'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A défaut, le Comité Unique de Programmation ne peut plus se réunir et émettre d'avis sur les dossiers de demandes de subvention au titre des fonds régionaux, du FEDER ou de LEADER.

Dans le cas présent, deux possibilités existent :

- soit la Communauté de Communes du Pays de Redon se dote de son propre conseil de développement en parallèle de l'association Conseil de Développement du Pays de Redon-Bretagne Sud, déjà existante ;
- soit la Communauté de Communes du Pays de Redon s'appuie sur l'association existante du Conseil de Développement du Pays de Redon-Bretagne Sud, pour constituer son conseil de développement d'intercommunalité en respectant les termes de la loi en matière d'organisation de la représentation

Dans un souci de capitalisation de l'expérience acquise, la première hypothèse semble devoir être écartée pour privilégier un partenariat renforcé avec l'association du Conseil de Développement du Pays de Redon-Bretagne Sud. Ainsi, une commission spécifique au sein de l'association du Conseil de Développement du Pays de Redon-Bretagne Sud, dont la composition est fixée par la CCPR, permettra de répondre au cadre légal de représentation et aux dynamiques déjà engagées sur le territoire.

Pour mémoire, le Conseil de Développement de l'intercommunalité doit :

- respecter un strict principe d'égalité femmes-hommes
- être représentatif de la structure démographique du territoire, en tenant compte de l'âge de la majorité (18 ans) pour être membre du conseil de développement, soit :
 - moins de 26 ans : 11%
 - entre 26 et 60 ans : 59%
 - plus de 60 ans : 30%

Page 3 sur 4
Affichée le 04/04/2017
CC_2017_030

Annexe 5 – Tableau n°2 : Récapitulatif des activités du CD PRBS

<p>Participation à des projets locaux</p>	
<p><u>Participation à des instances locales :</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Commissions du Projet éducatif local de la ville de Redon - Comités de suivi du contrat départemental - COPIL AMI commerce alimentaire à Allaire - COPIL Marketing territorial avec l'Agence d'attractivité (redon Agglomération) - COPIL Natura 2000 avec l'EPTB Vilaine (Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vilaine) - COPIL Confluences 2030 avec Redon Agglomération - COPIL Contrat Local de Santé avec Redon Agglomérations - COPIL Action coeur de ville avec la ville de Redon - COPIL Mobilités douces interbourgs plan de cadrage avec l'ADDRN (agence d'urbanisme de la région de Saint-Nazaire) - COPIL ferme de Cranhouet, Redon Agglomérations - COPIL Contrat de ruralité avec l'Etat et redon Agglomérations - Groupement d'Achat territorial (GAT) avec redon Agglomération - PCAET avec Redon Agglomération et l'association EPV (Energies citoyennes en Pays de Vilaine)
<p><u>Saisines :</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - "C'est quoi un territoire intermétropolitain ?" - "Organisation du Dialogue citoyenne" - "Vieillessement de la population, opportunité ou menaces ?" (à venir) - "Génération x, y, z : qui sont-ils ?" - Grand débat nationale début d'année 2019 - Asemblée territoriale de bien-être qualité de vie (depuis 2016, saisine du GIP Pays de redon)

Groupes de travail autonomes	<ul style="list-style-type: none"> - Wiki de territoire²⁵ - Groupe Alimentation - Groupe Eau - Collectif Incroyables Comestibles - Groupe Transition énergétique (aujourd'hui travaillant plutôt sur la question de gouvernance)

Annexe 6 – Tableau n°3 : Diagnostic du CDPRBS

	Enjeux	Objectifs	Méthodologie	Gouvernance	Budget
CD 45					
CD Association					
Groupes de travail					
COFIL					
Collectifs					
Saisines					
Etudiants, salarié-es, bénévoles					
Organisation de la communication					

25 A consulter à l'adresse suivante : <http://wiki-pays-redon.fr/wakka.php?wiki=PagePrincipale>

Annexe 7 – Cartes du mouvement des Incroyables Comestibles dans le monde et en Europe

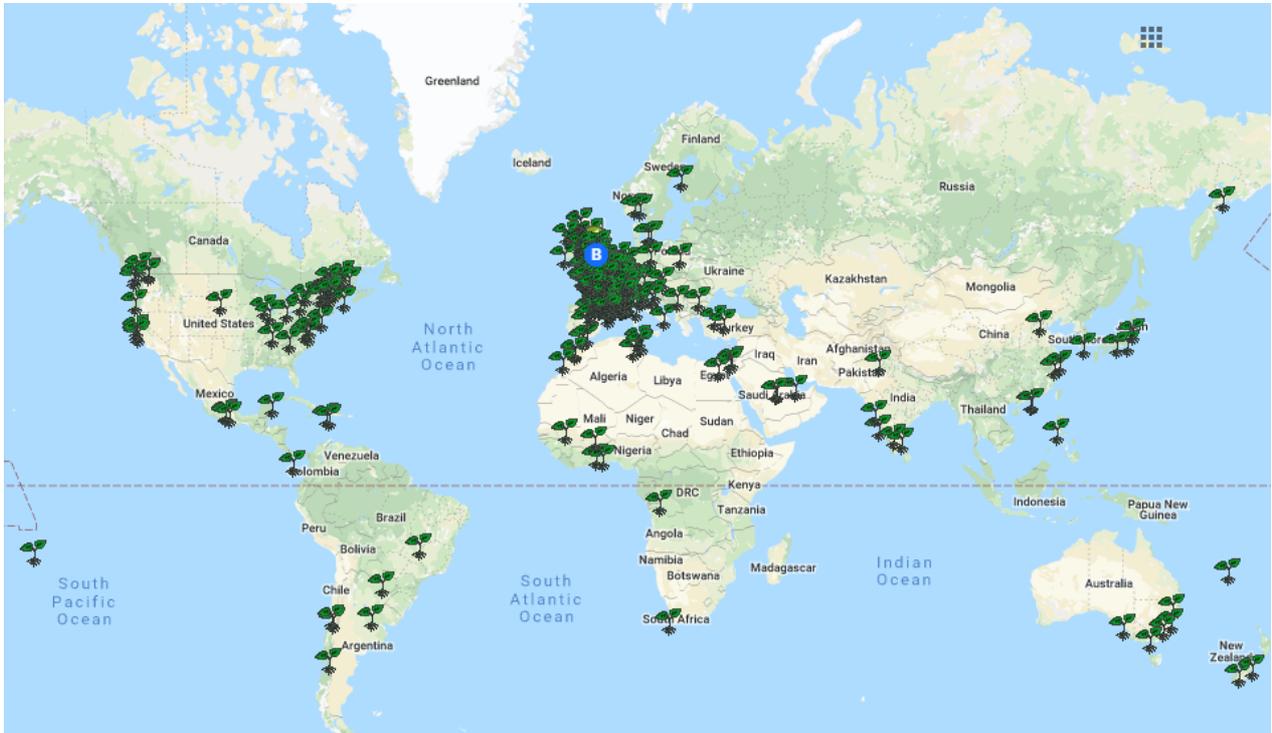


Illustration 3: Disponible sur : <<https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1GTtgrRgBFS1naGO5mV9iz8YdXS0&hl=en&ll=23.338054116672648%2C8.699712800000043&z=2>>

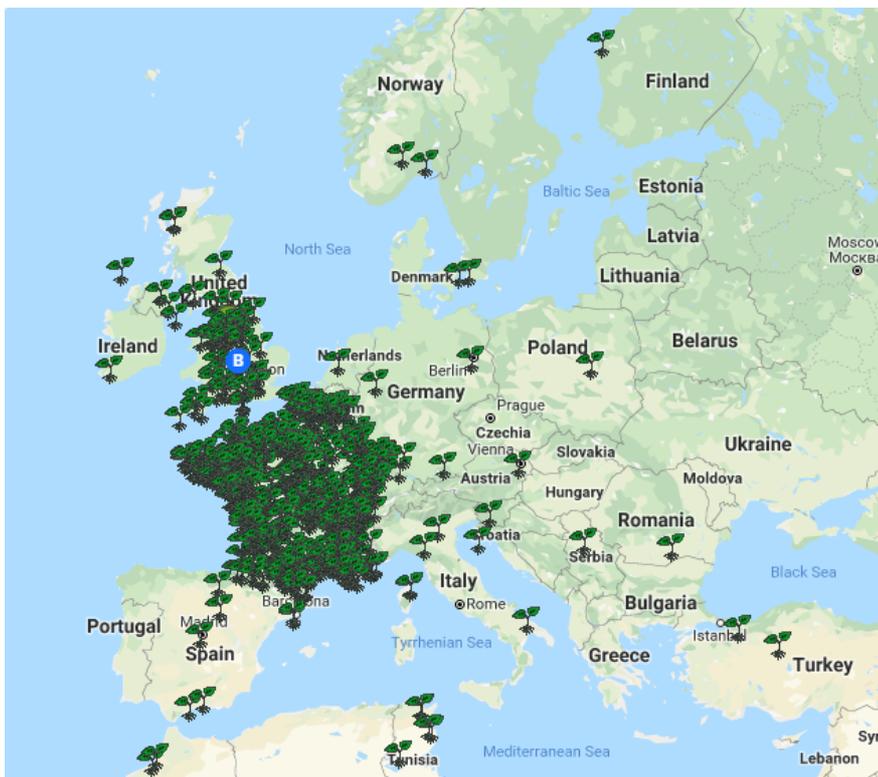


Illustration 4: Disponible sur : <<https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1GTtgrRgBFS1naGO5mV9iz8YdXS0&hl=en&ll=23.338054116672648%2C8.699712800000043&z=2>>

Annexe 8 – Méthodologies des Incroyables Comestibles



La méthode simple en 5 étapes pour réussir la démarche citoyenne des **Incroyables Comestibles**

<p>1 On se prend en photo devant la pancarte de la commune</p>	<p>2 On partage les photos sur internet et on communique aux autres</p>	<p>3 Chacun fait sa part devant chez soi avec les Incroyables Comestibles</p>	<p>4 On réalise des actions collectives pour devenir une force citoyenne</p>	<p>5 On sensibilise les élus pour soutenir le mouvement citoyen solidaire</p>
<p>Bien montrer les visuels et la nourriture à partager avec les outils de jardiniers</p>	<p>Créer un blog et partager les photos à partir de la carte mondiale Incredible Edible</p>	<p>Commencer chacun par faire son bac de plantation devant son habitation et partager</p>	<p>Créer des événements à la rencontre du public et bâtir des coopérations solidaires</p>	<p>Associer les journalistes pour faire passer le message aux élus que vous êtes motivés</p>

www.lesincroyablescomestibles.fr

Illustration 5: Disponible sur : <https://bienvenue.lesincroyablescomestibles.fr/ressources/>



La méthode en 5 étapes pour réussir la démarche **des Incroyables Comestibles avec des élèves**

<p>1 Prendre contact avec les Incroyables Comestibles de sa ville</p>	<p>2 Élaborer le projet</p>	<p>3 Rejoindre le groupe des INCR'EDUC sur Facebook et le site national</p>	<p>4 Planter, Arroser, Partager</p>	<p>5 Développer le projet</p>
	<p>QUOI ? POURQUOI ? AVEC QUI ? AVEC QUOI ? QUAND ? OÙ ? COMMENT ?</p>			<p>INCROYable EDUCation Biodiversité Vie du sol Solidarité Partage Local Besoins et développement des plantes Lutte contre le gaspillage alimentaire Développement Durable ALIMENTATION Santé Compost</p>
			<p>Nourriture à partager Servez-vous librement, c'est gratuit !</p>	
			<p>Prenez en compte le jardinage des élèves en publiant photos et vidéos travail sur le Développement Durable</p>	
<p>Prendre connaissance si nécessaire de la méthode en 5 étapes pour lancer les Incroyables Comestibles dans sa commune pour élaborer le projet. Prendre connaissance de la Charte des IC.</p>	<p>Avec sa direction, les enseignants, les animateurs, les élèves, les partenaires, la ville... Liens avec le Socle Commun de CCC et les programmes des différents cycles.</p>	<p>Se mettre aussi en lien avec l'administrateur du groupe Facebook et du microsite des IC de sa ville. Site de l'établissement. Créer un blog. Chaîne Youtube. Cela montre qu'on participe à un mouvement mondial.</p>	<p>Mettre en culture des bacs, des jardinières, des pots, un petit terrain, plantez des arbres fruitiers... dans l'école, l'accueil de loisirs ou à l'extérieur. Sans oublier les panneaux "Nourriture à partager"</p>	<p>Formations en techniques de jardinage, échanges entre les écoles, maisons de retraite, médias locaux, kermesses, portes ouvertes, grainothèque, production de semences...</p>

incrededuc.lesincroyablescomestibles.fr

Illustration 6: Illustration 5: Disponible sur : <https://bienvenue.lesincroyablescomestibles.fr/ressources/>

Annexe 9 – Permis de planter et cahier des charges associé

<div style="text-align: center;">  <p>LES INCROYABLES COMESTIBLES <small>Cibondance, le fruit du partage</small></p> </div> <p style="text-align: center;">Permis de planter jardins et micro jardins « Incroyables Comestibles » Formulaire de demande</p> <p>Demandeur</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Adresse :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Email :</p> <p style="text-align: center;">Madame la Maire • Monsieur le Maire,</p> <p>Dans le cadre du mouvement « Incroyables Comestibles », je souhaite pouvoir réaliser des plantations sur</p> <p><input type="checkbox"/> L'espace public</p> <p><input type="checkbox"/> La façade ou la limite de propriété de la maison dont je suis : <input type="checkbox"/> Propriétaire</p> <p style="padding-left: 150px;"><input type="checkbox"/> Locataire (joindre une autorisation du propriétaire)</p> <p>Dont le lieu / l'adresse est :</p> <p>L'espace envisagé est <input type="checkbox"/> Un espace vert <input type="checkbox"/> Une fosse d'arbre</p> <p><input type="checkbox"/> Un trottoir >>> Si c'est un trottoir, fait-il plus de 1.40m de large ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Autre, préciser et situer :</p> <p>Je m'engage par ce courrier à respecter le règlement et le cahier des charges techniques « permis de planter - jardins et micro jardins « Incroyables Comestibles » » de la Ville de</p> <p>J'autorise la prise de photographie de l'aménagement par la municipalité et leur utilisation dans tout support de publication. Je vous joins un plan et/ou une photo de la zone que je désire végétaliser et sollicite par là présente un permis de planter.</p> <p>Recevez, Madame • Monsieur, mes meilleures salutations.</p> <p>Date :</p> <p>Nom et prénom du demandeur :</p> <p>Signature</p>	<div style="text-align: center;">  <p>LES INCROYABLES COMESTIBLES <small>Cibondance, le fruit du partage</small></p> </div> <p style="text-align: center;">Permis de planter jardins et micro jardins « Incroyables Comestibles » Autorisation</p> <p>Sur l'espace public faisant l'objet d'une demande de plantation « Incroyable Comestibles »</p> <p><input type="checkbox"/> Un espace vert <input type="checkbox"/> Une fosse d'arbre <input type="checkbox"/> Un trottoir</p> <p><input type="checkbox"/> La limite de propriété de la maison <input type="checkbox"/> Autre, préciser :</p> <p>Dont le lieu / l'adresse est :</p> <p>Suite à l'examen et l'avis des services techniques</p> <p><input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable</p> <p><input type="checkbox"/> Favorable avec restrictions (préciser ci-dessous lesquelles)</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Je soussigné <input type="checkbox"/> autorise <input type="checkbox"/> n'autorise pas le demandeur (Nom / Prénom)</p> <p>à effectuer des plantations sur l'espace public, dans le respect du cahier des charges techniques « permis de planter - jardins et micro jardins « Incroyables Comestibles » » de la Ville de</p> <p>Fait pour valoir ce que de droit.</p> <p>Date :</p> <p>Signature</p>
---	--



LES INCROYABLES COMESTIBLES
Où bonbon, le fruit de partage

Permis de planter jardins et micro jardins

« Incroyables Comestibles »

Règlement et cahier des charges techniques

La ville de met à disposition des habitants demandeurs des espaces du domaine public afin de les végétaliser. Cette végétalisation est soumise à demande d'autorisation. La plantation est à la charge du demandeur, dans les conditions définies par le présent cahier des charges. Ce cadre vise à garantir la réussite des projets de jardins et micro jardins des espaces publics portés par les habitants, dans le cadre du mouvement des « incroyables comestibles ».

Ce permis vise à encourager l'autonomie alimentaire et la solidarité en s'appuyant sur une démarche participative et une forte implication des habitants. Au-delà de l'objectif environnemental et d'amélioration du cadre de vie, cette opération permet de générer du lien social, favorisant les échanges entre voisins et passants tout en changeant le regard sur la ville.

Conditions

Une demande écrite devra être adressée au préalable auprès des SERVICES TECHNIQUES par le demandeur pour avis sur la faisabilité du projet. L'ensemble des travaux relatifs à la végétalisation est soumise à instruction préalable par les services de la ville. Les autorisations seront délivrées par la Mairie.

Dans le cadre de cette action, l'occupation du domaine public est accordée à titre gratuit. Cette occupation pouvant être remise en cause sans préavis suivant les nécessités d'aménagement, ou par non-respect du cahier des charges. Dans le cas où l'immeuble au droit du domaine public serait en copropriété ou dans le cas d'une location, le demandeur devra obtenir l'accord écrit des propriétaires et/ou syndic de copropriété. Cette autorisation, au caractère précaire et révocable, est accordé intuitu personae : elle ne pourra pas être transmise à un tiers. La ville se réserve le droit d'exclure de l'opération certains secteurs de la Ville, en fonction de contraintes particulières.

Critères d'autorisation

Les services de la Ville étudieront les demandes au cas par cas et accorderont à titre gratuit un « permis de planter » sur la base des critères suivants :

- Faisabilité technique générale.
- Les trottoirs doivent demeurer de largeur suffisante (sauf cas particulier) : maintien d'un passage piéton de 1,40 m (obligations P.M.R).

- Le nettoyage des trottoirs incombe aux riverains : maintenir celui-ci propre en ramassant feuilles et déchets issus des plantations et en désherbant manuellement tout le linéaire de façade (ceci s'applique également aux riverains en dehors du cadre de cette opération). - Tailler régulièrement les végétaux afin de limiter l'emprise sur le trottoir et ne pas gêner le passage.

Responsabilités

En cas de non-respect de ces règles, la ville de rappellera au demandeur ses obligations et pourra récupérer la maîtrise de l'espace. Dans le cas de nécessité de travaux de voirie, la ville pourra de la même manière récupérer l'emprise de son domaine public, de manière temporaire ou définitive, sans engager sa responsabilité.

Quelles que soient les modalités de suppression de l'aménagement, le demandeur ne pourra prétendre au versement d'une indemnité.

Communication

L'apposition d'une signalétique « nourriture à partager », telle que définie par la charte des « Incroyables Comestibles » est obligatoire sur les plantations.

Lu et accepté par le demandeur

Date :

Nom, Prénom :

Signature

- Les passages piétons ne doivent pas être entravés.
- Pas de réseaux souterrains dans l'emprise de la fouille de plantation.
- Pas de plantations trop envahissantes, ni « défensive » (épinettes dangereuses), ni urticantes, pas de plantes exotiques envahissantes (verge d'or, Sénéçon du Cap, buddleia, raisin d'Amérique, herbe de la pampa, renouée du Japon, bambous...)
- Engagement du demandeur du respect de la charte des « incroyables comestibles » (fournie en annexe)

Rôle de chacun

Les services techniques municipaux s'engagent à respecter les plantations qui auront été autorisées.

La taille par les services est autorisée pour des raisons de sécurité.

Le demandeur s'engage à :

- Réaliser les plantations et jardiner dans le respect de l'environnement.
- Choisir des végétaux adaptés à l'environnement.
- Ne pas avoir recours aux pesticides.
- Les longueurs et largeurs des espaces à végétaliser seront définies entre les Services Techniques et le demandeur en fonction des possibilités du site, la végétation devant être contenue dans une emprise limitée.
- Sur les trottoirs, la seule possibilité consistera en la pose de petites jardinières (le modèle choisi et les dimensions doivent faire l'objet d'une validation préalable).
- Dans le cas de plantation des fosses d'arbres par les riverains, les racines, écorces, troncs et branches des arbres qui demeurent propriété de la ville doivent être respectés (pas de blessures, coupes, clous, crochets, fils de fer...).
- Les plantations ne devront en aucun cas être source de gêne ou de danger pour la circulation piétonne, valide et handicapée, et les propriétés riveraines.
- L'utilisation de produits phytosanitaires (désherbant, pesticides) est interdite. Seule la fumure organique est autorisée (compost ménager, terreau...). Pas d'apport d'engrais minéral.
- Arroser les végétaux si nécessaire, toujours de façon économe. Éviter toutes eaux stagnantes pour limiter le développement du moustique tigre.

Annexe 10 – Flyers sur la démarche Incroyables Comestibles

VOUS AVEZ DIT...

les Incroyables Comestibles ?

Originaires d'Angleterre, ce mouvement citoyen d'agriculture urbaine participative est devenu un véritable phénomène de société. En France, il s'est développé de façon spectaculaire, aussi bien dans les villes que dans les campagnes.

A Redon Agglomération, il n'attend plus que vous pour prendre de l'ampleur !



Nourriture à partager
Servez-vous librement, c'est gratuit !
Incroyables Comestibles @ IncroyablesComestibles.fr

Conseil de développement
Pays de Redon - Bretagne Sud

Incroyables Comestibles, le pouvoir des petites actions

MAIS DE QUOI S'AGIT-IL ?

Plantez, arrosez, ...partager !

Simple, non ?

Alors c'est parti !
Allez verdier et dynamiser votre commune, un arrosoir à la main. Plantez fruits, légumes, aromates, fruitiers, ... sans pesticides et hop, offrez les à la libre disposition de tous.

LA DÉMARCHE, LA VOICI :

La méthode simple en 5 étapes pour réussir la démarche citoyenne des **Incroyables Comestibles**

- 1** On se prend en photo devant la pancarte de la commune
- 2** On partage les photos sur Internet et on communique aux autres
- 3** Chacun fait sa part devant chez soi avec les Incroyables Comestibles
- 4** On réalise des actions collectives pour devenir une force citoyenne
- 5** On sensibilise les élus pour soutenir le mouvement citoyens solidaires



Surtout, n'hésitez pas ! Contactez le Conseil de développement qui soutiendra votre démarche et vous mettra en lien avec les groupes Incroyables Comestibles* déjà existants sur le territoire (conseil.developpement@redon-agglomeration.bzh).

* Un stand Incroyables Comestibles sera présent au Salon Végétal organisé à l'ISSAT et à Notre-Dame les 27 et 28 avril, venez discuter avec eux !

Incroyables Comestibles
Pays de Redon - Bretagne Sud
Nourriture à partager pour tous

Plantez, arrosez, ...partager !

Simple, non ?

Originaires d'Angleterre, les Incroyables Comestibles sont un mouvement citoyen d'agriculture urbaine participative, devenu un véritable phénomène de société.

En France, le mouvement s'est développé de façon spectaculaire, aussi bien dans les villes que dans les campagnes.

A Redon, nous n'attendons plus que vous pour nous développer !

Conseil de développement
Pays de Redon - Bretagne Sud

Aidez-nous à verdier et dynamiser la ville en y plantant fruits, légumes, plantes aromatiques, ... sans pesticides et offerts librement à tous.

Démultiplions ensemble des espaces publics de nourriture à partager !

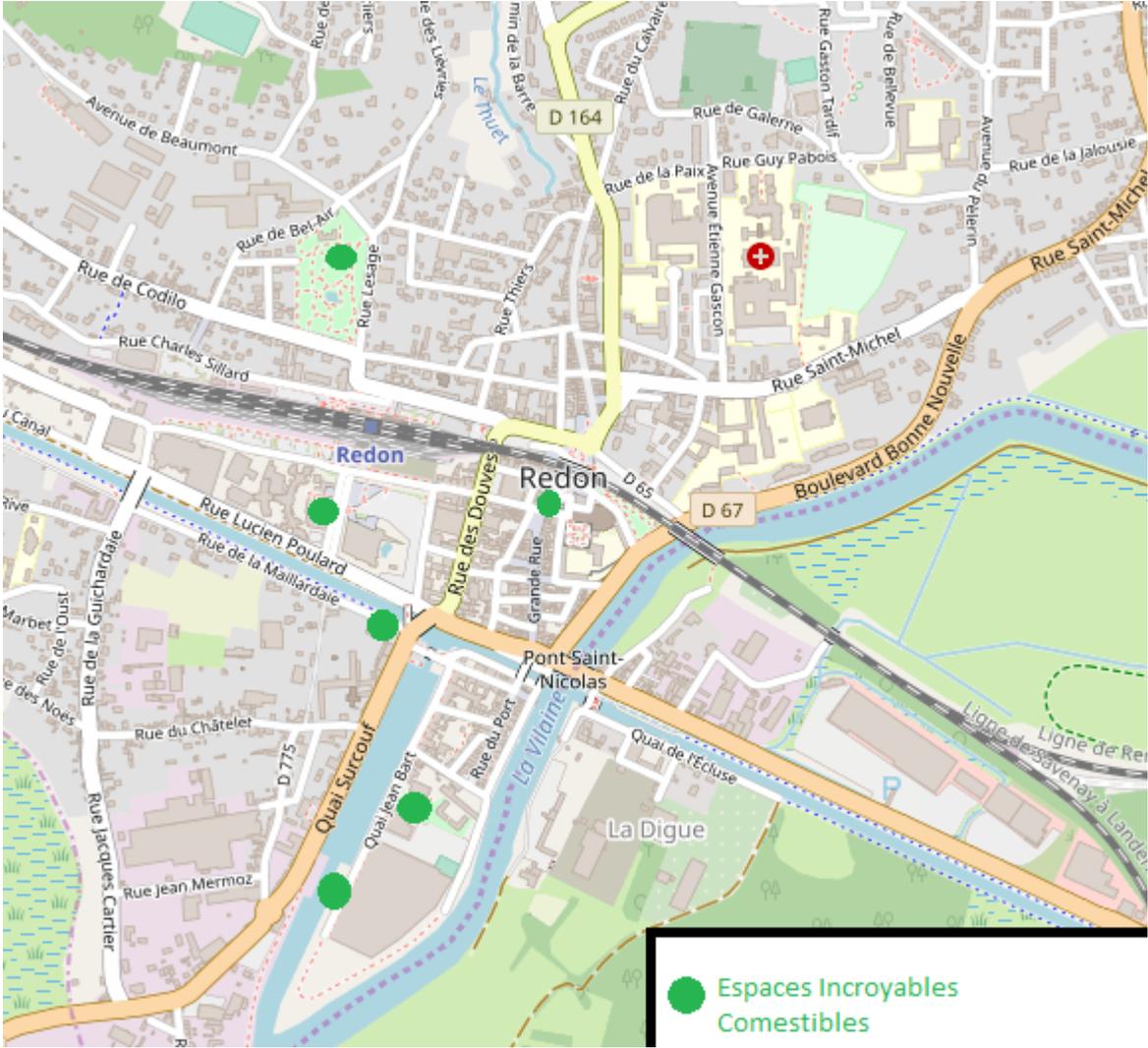
Où ?
N'importe où (sous réserve d'une autorisation municipale), près de chez vous ou dans les bacs déjà existants !

Pourquoi ?
Pour réinventer la ville. Pour faire plein de jolies rencontres, les mains dans la terre. Pour le simple plaisir de partager des plants, des conseils, sa bonne humeur. Et puis, quel bonheur de grappiller une fraise au détour d'une rue !

Comment ?
Envie de nous rejoindre et/ou besoin d'aide pour démarrer de nouveaux bacs, contactez le Conseil de développement (conseil.developpement@redon-agglomeration.bzh)



Annexe 11 – Espaces Incroyables Comestibles à Redon



Annexe 12 – Projet dans le cadre de « Confluences d'été 2030 » : prospectus en 3 volets



Originaires d'Angleterre, les Incroyables Comestibles sont un mouvement citoyen d'agriculture urbaine, devenu un véritable phénomène de société.

Développés à l'international, on les retrouve aussi à Redon où un groupe d'habitants motivés ornent des espaces publics de plantations. Sous forme de collectif, ils sont rattachés au Conseil de développement du Pays de Redon dans lequel s'articulent d'autres groupes de travail menés par des bénévoles.

D'autres espaces et projets Incroyables Comestibles existent à Redon, hors du périmètre Confluences 2030. Vous les retrouverez notamment au Parc de Bel Air et sur la place du Redonnais.



Plus de renseignements ou si vous souhaitez vous aussi rejoindre les Incroyables Comestibles, contactez le Conseil de développement qui soutiendra votre démarche et vous mettra en lien avec les groupes déjà existants sur le territoire (conseil.developpement@redon-agglomeration.bzh).



Cet été, dans le cadre des "Confluences d'été" :

Un parcours Incroyables Comestibles

au cœur de Redon

Les espaces publics Incroyables Comestibles ?

Des lieux de rencontres où chacun, habitants et passants, peut jardiner ou récolter ce qui y pousse.



La balade Incroyables Comestibles s'inscrit dans le cadre de Confluences 2030, projet de renouvellement urbain partenarial mené par Redon Agglomération, Redon et Saint-Nicolas-de-Redon pour imaginer les quartiers portuaires de

CONFLUENCES 2030

La première édition « Les Confluences d'été » vise à faire converger les initiatives citoyennes, associatives et municipales favorisant le vivre ensemble innovant et attractif, et d'aiguiser la curiosité des lieux.



1

Des petits fruits au bord du Canal, en direction de l'île aux Pies ! Idéal pour les promeneurs qui pourront y savourer des framboises.



2

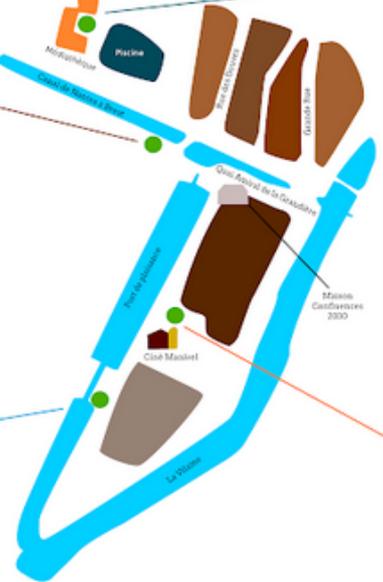
Le jardin de Visnonia, à la Croix des Marins, s'organise en système agroforestier où arbres et plantations se côtoient.



3

Culture et jardin, un mélange fructueux. Dans la cour de la médiathèque et du conservatoire sont cultivés des espaces en pleine terre, complétés de bacs en bois. Amateurs de fraises et framboises, un parterre est là rien que pour vous !

Promenez-vous le long des jardins, observez, sentez, cueillez ! Au passage, enlevez quelques mauvaises herbes et arrosez les plants d'un fond d'eau de vos bouteilles.



Si vous nous voyez les mains dans la terre, venez discuter ! Les jardins sont des espaces vivants, ouverts à tous pour un brin de causerie. Et peut-être même aurez-vous envie d'y revenir et d'y prendre part qui sait...



4

Face à la terrasse du Ciné Manivel, vous trouverez un espace fou et haut en couleurs. Ici, les plantes se mélangent et s'entraident, favorisant ainsi la venue de nos petits auxiliaires (insectes, pollinisateurs, etc) et un sol riche de cette biodiversité.

Des espaces pour les jardiniers... et les artistes !

Cet été, les jardins accueillent des artistes locaux. Peintures, sculptures, photos,...

Venez découvrir la sculpture de Michel Leclercq, qui surplombe le jardin de Visnonia (2). A la médiathèque (3), retrouvez les artistes peintres : EveR (Evelyne Mehat) qui réalise des peintures abstraites, instinctives et aux couleurs vives ; et Céline Pinon dont les toiles reflètent spontanéité et fraîcheur printanière. Samuel Miller vous proposera lui un regard attentif sur la nature sauvage par la photographie. Et au Ciné manivel (4) ? Découvrez l'univers de métal avec Bruno Régent, et les œuvres harmonieuses de Pascale Vaillant qui explore avec émerveillement les possibilités infinies de l'art.

Table des matières

Table des matières

Abstract.....	2
Introduction.....	4
Partie 1. Les conseils de développement, « nouveaux » acteurs dans la gouvernance du territoire...6	6
.....	6
Chapitre 1. Genèse et état des lieux des conseils de développement.....	6
1Expertise citoyenne dans les politiques locales et dynamique territoriale.....	7
1.1Une construction juridique récente.....	7
1.2Le fonctionnement des conseils.....	9
1.3Un rôle dans les dynamiques territoriales.....	10
2Une structure différente d'un territoire à un autre.....	12
2.1Diversité dans la forme : de l'informel à l'institutionnel.....	13
2.2Diversité dans la composition.....	13
2.3Diversité dans l'organisation.....	13
2.4Diversité dans les objectifs : groupe de réflexion, groupe d'action.....	14
2.5Diversité dans les missions : une orientation particulière ?.....	14
2.6Diversité dans les ressources.....	14
3Des enjeux multiples à relever.....	15
3.1Un manque de ressources pénalisant.....	15
3.2Une représentation de la société pas si évidente à atteindre.....	16
3.3Une légitimité mise à mal.....	18
Chapitre 2. Le conseil de développement de Redon : le choix d'une transition écologique, énergétique et sociétale.....	19
1Un conseil ancré dans un territoire dynamique.....	19
1.1L'agglomération de Redon.....	20
1.2Le conseil de développement du Pays de Redon-Bretagne Sud.....	21
1.3Une dynamique réciproque.....	22
2Des groupes de travail exprimant une volonté forte de transition.....	23
2.1Groupe Alimentation.....	23
2.2Groupe Wiki.....	24
2.3Groupe Incroyables Comestibles.....	24
2.4Groupe Eau.....	24
2.5Groupe PCAET.....	25
2.6Groupe mobilités.....	25
3La stratégie et la gouvernance : vers l'intérêt générale.....	26
3.1Le contexte.....	26
3.2Une double remise en question.....	27
Partie 2. Les Incroyables Comestibles, un mouvement citoyen fructueux.....	29
Chapitre 1. Un mouvement qui s'essaime naturellement.....	29
1Les Incroyables Comestibles dans le monde et à Redon.....	29
1.1Au départ de Todmorden.....	30
1.2Le mouvement à Redon.....	31
2Une nouvelle dynamique qui fait sens dans les territoires.....	34

2.1 Une implication citoyenne au sens large.....	34
2.2 L'expérience d'une nouvelle réalité.....	36
2.3 Un mouvement logique auquel adhère une diversité d'acteurs.....	36
Chapitre 2. Un potentiel d'implication citoyenne pour la transition des territoires.....	38
1 Un support de dialogue pour les enjeux à venir.....	39
2 Des petites graines pour un changement plus global ?.....	41
2.1 Les Incroyables Comestibles.....	42
2.2 L'alimentation : un talon d'Achille qui trouve une réponse dans l'agriculture urbaine.....	44
Conclusion.....	47
Bibliographie.....	48
Annexes.....	50
Annexe 1 – Tableau n°1 : Récapitulatif des critères de formation et d'organisation des conseils de développement.....	50
Annexe 2 – Carte du territoire de Redon Agglomération.....	52
Annexe 3 – Carte Alternatiba 2018 : Redon au cœur des alternatives.....	53
Annexe 4 – Délibération de Redon Agglomération sur la composition du CD PRBS.....	54
Annexe 5 – Tableau n°2 : Récapitulatif des activités du CD PRBS.....	55
Annexe 6 – Tableau n°3 : Diagnostic du CDPRBS.....	56
Annexe 7 – Cartes du mouvement des Incroyables Comestibles dans le monde et en Europe.....	57
Annexe 8 – Méthodologies des Incroyables Comestibles.....	58
Annexe 9 – Permis de planter et cahier des charges associé.....	59
Annexe 10 – Flyers sur la démarche Incroyables Comestibles.....	61
Annexe 11 – Espaces Incroyables Comestibles à Redon.....	62
Annexe 12 – Projet dans le cadre de « Confluences d'été 2030 » : prospectus en 3 volets.....	63
Table des matières.....	64

Résumé :

Les dynamiques participatives jouent un rôle de levier dans la transition des territoires. Celle-ci est rendue nécessaire par le contexte de réchauffement climatique actuel et les multiples enjeux l'accompagnant. Agir localement permet de trouver des solutions pertinentes et adaptées aux défis économiques, sociaux, politiques et environnementaux qui affectent les territoires. Le citoyen est alors un acteur clé, qui reste encore à valoriser.

Le conseil de développement, organisme dans lequel j'ai effectué mon stage, est une instance de démocratie participative qui fait naître le dialogue et porte la voix des habitants auprès des décideurs. Les Incroyables Comestibles, dont j'étais en charge, sont un mouvement d'agriculture urbaine participatif qui présente l'ambition plus large d'une transition sociétale. Différents dans la forme, ils favorisent tous deux l'émergence d'une mobilisation citoyenne pour la mise en œuvre d'une gouvernance locale partagée et de projets territoriaux inclusifs.

Mots-clés :

Démocratie participative – Transition – Mobilisation citoyenne